



**RAPPORT FINANCIER**  
**ANNUEL 2019/2020**

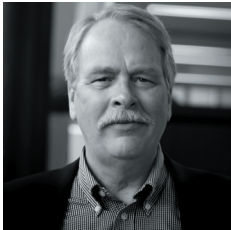
---



# SOMMAIRE

<b>1. Présentation FOCUS HOME INTERACTIVE</b>	<i>pages 5 à 9</i>
<b>2. Attestation de la personne responsable</b>	<i>page 11</i>
<b>3. Rapport du Directoire</b>	<i>pages 15 à 33</i>
<b>4. Rapport du Conseil de surveillance</b>	<i>pages 37 à 41</i>
<b>5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2020</b>	<i>pages 45 à 46</i>
<b>6. Comptes consolidés</b>	<i>pages 51 à 71</i>
<b>7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2020</b>	<i>pages 75 à 76</i>
<b>8. Comptes annuels</b>	<i>pages 81 à 97</i>
<b>9. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<i>pages 101 à 102</i>





## MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2019-2020 a marqué une étape importante dans notre cheminement vers nos objectifs 2022. Nous avons démontré notre capacité passer un cap avec une augmentation significative de nos revenus et de notre rentabilité. Ceci a été réalisé grâce à notre stratégie d'investissements pour augmenter la qualité de nos jeux et l'implication continue de nos équipes. Au cours de la dernière partie de l'année, nous avons également prouvé notre capacité à nous adapter à une crise sanitaire majeure en déployant avec succès des processus de télétravail et en maintenant notre calendrier de sorties. En conséquence, cette année a clairement validé notre plan stratégique Enhance - Evolve - Explore (Améliorer - Évoluer - Explorer), lors de laquelle nous avons «Amélioré» nos investissements dans un contenu de qualité, «Évolué» en augmentant notre contrôle sur la propriété intellectuelle et «Exploré» en développant notre modèle commercial et notre contenu sur de nouvelles plates-formes.

L'année 2019-20 a été très intense avec des sorties majeures. Le début de l'année a été marqué par des succès commerciaux historiques. La distribution mondiale de WorldWarZ a atteint des ventes importantes et a mis en évidence l'expertise inégalée de nos équipes marketing et commerciales, nous permettant également de pénétrer le marché asiatique. Nous avons également sorti Greedfall et A Plague Tale: Innocence, qui ont confirmé notre stratégie d'investir davantage dans la qualité de nos jeux. Ces deux jeux sont vivement salués par les joueurs et les critiques, en particulier A Plague Tale: Innocence, qui a reçu la première nomination pour un jeu Focus Home Interactive aux Game Awards de Los Angeles. Nous sommes fiers d'avoir imposé des nouvelles marques fortes dans un marché extrêmement concurrentiel. En deuxième partie de l'année, nous avons également sorti The Surge 2, la suite très attendue du premier opus qui a reçu des notes exceptionnelles dans la presse. L'année 2019-20 a également démontré notre capacité à développer un flux de revenus récurrent régulier illustré par la croissance exceptionnelle de notre back-catalogue.

Ces succès commerciaux majeurs se sont traduits par une croissance significative de 13% de notre chiffre d'affaires pour atteindre un record de 143 millions d'euros. Dans le même temps, nous avons poursuivi notre progression de rentabilité avec une marge opérationnelle de 13% contre 11% l'an dernier, tout en investissant massivement pour alimenter nos futurs développements et franchir avec succès un seuil de qualité de jeu. Cela a entraîné une augmentation de nos résultats nets de 63% par rapport à l'an dernier.

En termes de développement commercial, nous travaillons désormais avec 17 studios différents, dont 11 nouveaux partenariats pour cette année. Nous avons également étendu nos activités à de nouvelles plateformes et préparé le terrain pour le lancement de notre premier jeu sur mobile: Mudrunner.

La fin de l'année a été marquée par le confinement dû au COVID-19 et je suis très fier de l'agilité et de l'efficacité exceptionnelle déployées par nos équipes. Focus Home Interactive a mis en place le télétravail avant même qu'il ne devienne une obligation légale car le Groupe a anticipé de telles restrictions et s'est préparé à ce que chacun traverse la période de la manière la plus sûre et la plus efficace. Alors que le COVID-19 a impacté le marché de la vente en magasin (retail), la stratégie digitale adoptée par le Groupe a permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser et maximiser les ventes en ligne et la communication digitales. En conséquence, le Groupe a connu une augmentation significative de ses ventes numériques au cours du dernier trimestre de l'année. De plus, les travaux de développement se sont poursuivis de manière très efficace et la plupart des dates de sortie n'ont pas été affectées de manière critique par le confinement.

En conclusion, cette année 2019-20 très réussie permet de réaffirmer notre ambition pour les années à venir, et valide nos choix, tant dans nos studios partenaires que dans notre ligne d'édition. Tournés vers l'avenir, cette année a encore renforcé notre confiance dans l'atteinte de nos objectifs pour les deux exercices à venir, grâce à notre solide pipeline, à l'incroyable engagement démontré par nos équipes et à la haute qualité de nos partenaires développeurs. L'année prochaine, nous soutiendrons nos plus grandes franchises en apportant des suites ou du nouveau contenu à notre communauté dédiée de joueurs et en sortant neuf titres à fort potentiel. En 2022, nous avons l'intention d'atteindre l'objectif ambitieux fixé dans notre plan stratégique Enhance - Evolve - Explore (Améliorer - Évoluer - Explorer).



## FOCUS HOME INTERACTIVE | Une croissance continue et progressive

Focus Home Interactive est un éditeur Français figurant parmi les leaders de l'industrie vidéoludique. Son savoir-faire consiste à identifier, financer, marketer et commercialiser des jeux vidéo.

Le Groupe collabore avec des studios français et internationaux, et plus d'une centaine de distributeurs retail et plateformes de distribution digitales.

Les jeux Focus permettent d'occuper divers segments et genres du marché du jeu vidéo : jeux d'aventure, simulations, FPS, titres narratifs - et ce pour toutes les plateformes de jeu (PC, consoles, mobile...).

### VAMPYRI

Le Jeu de Rôle narratif du studio français DontNod a conquis la presse et les joueurs du monde entier, séculant à plus d'un million de copies.

### Farming Simulator

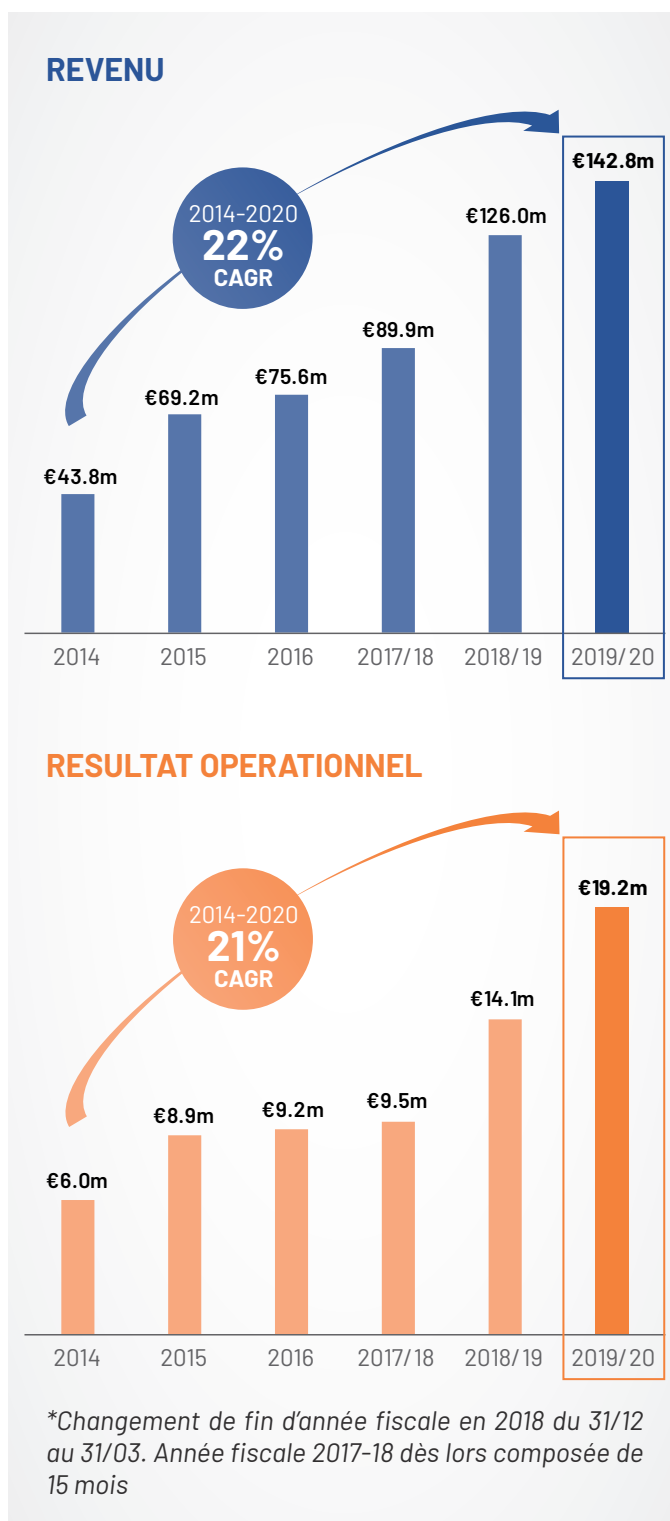
La franchise phénomène créée par le studio suisse GIANTS Software, a vu son « Edition 19 » s'écouler à plus de deux millions d'exemplaires à date.

### SNOW RUNNER

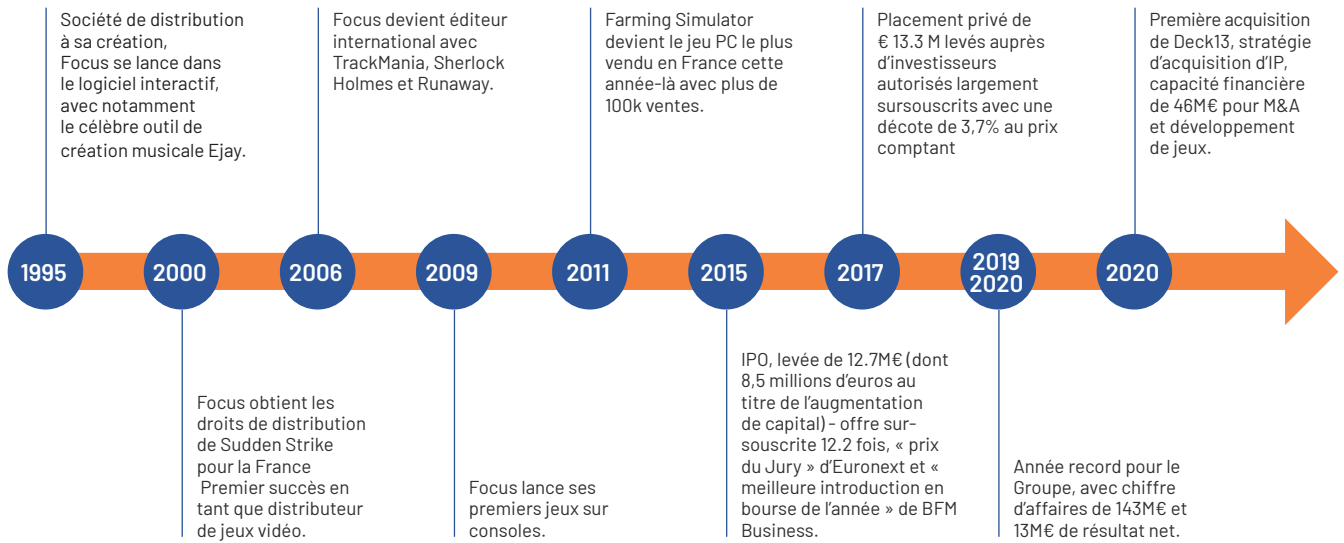
La suite ambitieuse de la saga best-seller de Saber s'est écoulee à plus d'un million d'exemplaires en moins d'un mois.

### THE SURGE

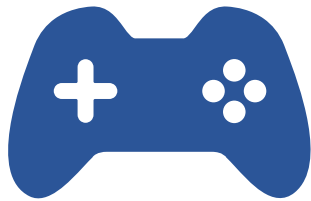
Premier jeu « post IPO » du Groupe, symbole d'une montée en gamme de son catalogue - titre développé par Deck13, premier studio acquis par Focus en 2020.



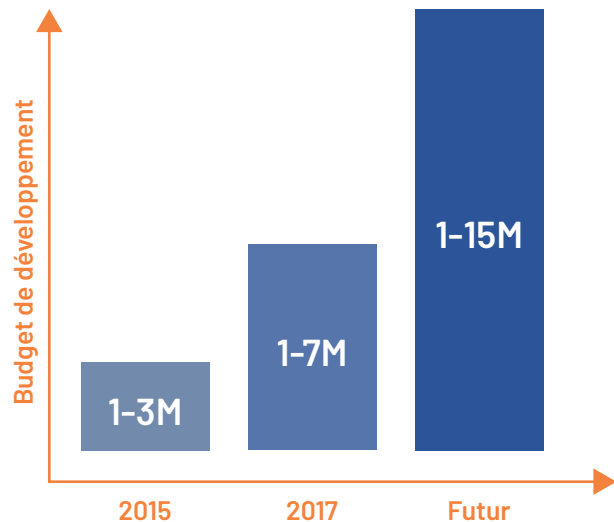
## FOCUS HOME INTERACTIVE | Un éditeur bien établi sur le marché



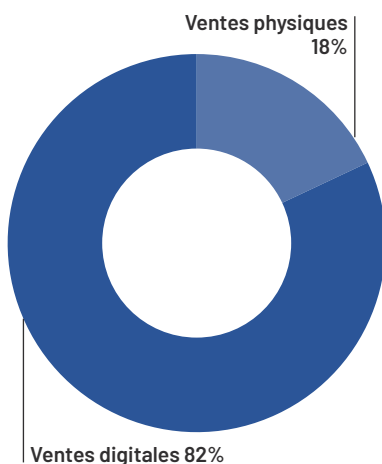
## AMÉLIORER la qualité du contenu



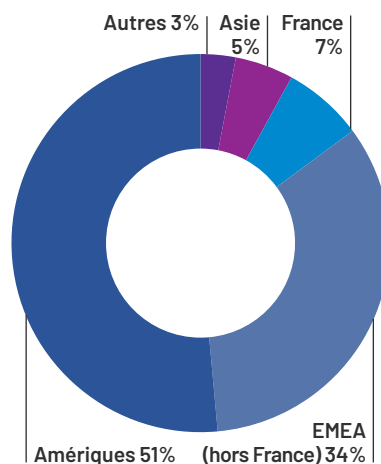
- Une plus grande qualité de production afin d'offrir de la qualité AA top-tier.
- Un contenu solide est clé, et génère du revenu via tous les canaux de distribution, et toutes les plateformes disponibles sur le marché.



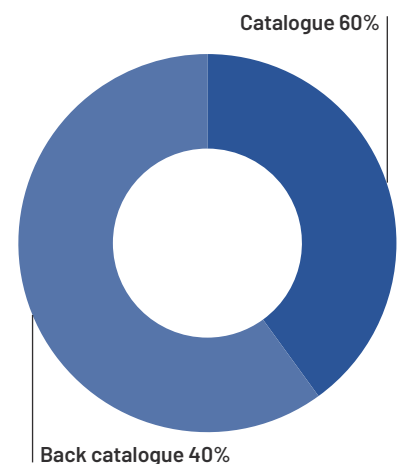
### Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution



### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



### Répartition du chiffre d'affaires par catalogue





## RETENIR les joueurs sur le long terme



## EVOLUER : renforcer nos liens avec les studios clés

### Critères pour nos Partenaires Potentiels



Partenaire de haute qualité avec une expérience reconnue



Vision commune



Synergies

### Objectifs de M&A



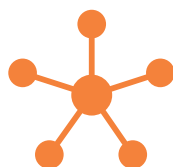
Contrôle de l'IP



Augmentation de la marge



Création de nouvelles franchises



Revenu supplémentaire avec une exploitation plus large de la marque

## EXPLORER : mobile, licences, produits dérivés, plateformes, technologies, business modèles

De nouvelles opportunités seront explorées par le Groupe afin de générer du revenu additionnel, dans le respect des valeurs de Focus.



Nouvelles plateformes



Poursuivre dans l'exploitation du Streaming



Nouveaux axes pour exploitation de licence



Nouveaux modèles de distribution

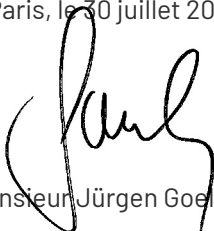


**FOCUS HOME INTERACTIVE**  
**Société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance**  
**Au capital de 6 368 630,40 Euros**  
**Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28**  
**11, Rue de Cambrai - 75019 Paris**  
**RCS Paris B 399 856 277**

**Attestation de la personne responsable**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Paris, le 30 juillet 2020,



Monsieur Jürgen Goeldner  
Président du Directoire





**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 SEPTEMBRE 2020**



# RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le 24 juin 2020,

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société Focus Home Interactive (ci-après, la « Société », ensemble avec sa filiale américaine, le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, des résultats de cette activité

et des perspectives d'avenir, et de soumettre les comptes annuels et consolidés à votre approbation.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE LA FILIALE

### 1. 1. Présentation générale de l'activité de Focus Home Interactive

Créée en 1995, Focus Home Interactive est un éditeur français de jeux vidéo dont la vocation est de produire et distribuer des jeux vidéo à succès originaux sur toutes les plateformes dans le monde entier.

Focus Home Interactive accompagne les studios de développement dans le suivi de production des jeux dont elle assure la communication et la commercialisation en s'appuyant sur les réseaux de distribution de ses partenaires - c'est-à-dire les réseaux de grossistes et

magasins pour ce qui est de distribution physique, ou des plateformes de téléchargement pour la distribution digitale.

Focus Home Interactive a cherché et réussi à établir un écosystème pérenne de studios partenaires à l'international, et à permettre le développement de talents qui ont été confirmés au fil des années à travers des jeux « AA » de plus en plus ambitieux.

### 1. 2. Faits marquants de la période

#### 1.2.1. Eléments financiers

Au 31 mars 2020 Focus Home Interactive affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 13% s'établissant à 142,8 M€ contre 126 M€ au titre de l'exercice précédent d'une durée identique de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/20 est porté par la réussite des jeux comme « World War Z », « A Plague Tale » mais aussi « Greedfall » ainsi que par l'excellente tenue des ventes du back catalogue qui ont représenté 40% du chiffre d'affaires.

Concernant la rentabilité opérationnelle, la marge brute s'établit à 44,0 M€, en croissance de 20% par rapport à la marge de l'exercice précédent qui était de 36,6 M€. Cette marge brute représente 31% du chiffre d'affaires contre 29% l'an dernier. Le résultat d'exploitation s'élève à 19,2 M€ en croissance de 36%. Il était de 14,1 M€ au 31 mars 2019.

Après prise en compte d'un résultat financier de -116 K€, d'un résultat exceptionnel de -40 K€ ainsi que d'une charge d'impôt sur les sociétés de 6 M€, le résultat net annuel s'élève à 13 M contre 8 M€ au titre du précédent exercice.

Le total du bilan de la société évolue de 71,2 M€ au 31 mars 2019 à 89,8 M€ au 31 mars 2020. Les capitaux propres de 44,6 M€ au 31 mars 2019 atteignent 54,7 M€ au 31 mars 2020.

Les immobilisations incorporelles nettes ont baissé de -19 K€ par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2019 tandis que les immobilisations corporelles nettes ont augmenté de +169 K€ sur la même période.

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 18,0 M€ au 31 mars 2020.

## **Signature d'un contrat de crédit**

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros.

Ce financement est composé d'une part de plusieurs lignes de crédits (à hauteur de 23,5M€) et d'un crédit renouvelable (à hauteur de 15M€) respectivement encadrés par la signature d'un contrat de crédits

et d'autre part de deux lignes de crédits (à hauteur de 7,5M€) auprès de BPI France Financement.

Ce financement a été signé à des conditions attractives et la durée de l'engagement des prêteurs, sur plusieurs années (échéance sur 7 ans), confirme la qualité de crédit du Groupe. Ce financement est sujet au respect d'un ratio financier détaillé dans les engagements hors bilan des annexes aux comptes.

## **1.2.2. Eléments juridiques**

Le premier trimestre de l'année fiscale 2019/20 a été marqué par la communication des griefs de la part de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo sur PC dont Focus fait partie (se référer au 1.5.1. Risque relatif à la pandémie de coronavirus Covid 19).

Pour rappel, une communication des griefs informe le destinataire d'une éventuelle infraction aux règles de l'UE et lui permet de faire part de ses observations. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de l'enquête. Comme détaillé au paragraphe 1.5.12 « Procédures judiciaires et d'arbitrage », le Groupe continue à coopérer et échanger avec la Commission à ce sujet.

Le 6 août 2019, le Groupe a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Le 21 janvier 2020, lors de la présentation des résultats semestriels aux investisseurs et au marché, le Groupe a annoncé le départ de Deborah Bellangé, vice-présidente du Directoire et directrice administratif et financier, à compter du 1er février 2020.

Le Directoire de la Société, réuni le 12 mars 2020,

après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société FOCUS HOME INTERACTIVE.

Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 23 mars 2021. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2020, 151 759 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 13 102 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 12 mars 2020) contre 138 657 actions à la même date l'an dernier.

## **1.2.3. Eléments opérationnels**

Les 10 et 11 avril 2019, Focus Home Interactive a organisé au cœur de Paris son événement annuel, le What's Next. Plus de 120 Médias du monde entier, 15 studios et 150 partenaires commerciaux de Focus se sont ainsi donné rendez-vous durant deux journées pour dévoiler un peu plus les titres du catalogue Focus 2019. Versions jouables, présentations exclusives des jeux par les développeurs et interviews ont été au programme.

Faisant suite aux annonces sur la stratégie du Groupe, les visiteurs ont ainsi découvert un nouvel espace dévoilant 12 partenariats pour les prochaines années.

Le Groupe y a annoncé notamment :

- que son partenariat avec Games Workshop se renforce avec la signature de plusieurs nouveaux titres. Focus et Games Workshop vont collaborer avec les développeurs Saber Interactive, Gasket

Games et Stream On Studio sur des jeux aux genres variés supportés par des franchises réputées.

- le renouvellement de son partenariat avec le studio DONTNOD Entertainment, une des figures clés du jeu vidéo mondial. Vampyr, premier fruit de cette association, a conquis la presse et les joueurs du monde entier.
- plusieurs nouvelles collaborations avec les équipes de Saber (le studio derrière Halo The Master Chief Collection, NBA 2K Playgrounds Series, Quake Champions...), qui seront en charge du développement de nouveaux projets ambitieux, ainsi que du portage de licences phares du catalogue Focus sur Nintendo Switch et mobile.
- un nouveau partenariat avec le studio Sumo Digital, l'un des plus grands studios de développement



indépendant basé au Royaume-Uni. Sumo Digital est un studio avec une longue expérience, et a travaillé avec les plus grands noms de l'industrie, tels que Sony, Microsoft et Sega. Le premier fruit de cette collaboration offrira une expérience multijoueur sans compromis, dans un univers aussi sombre que violent, et sera développé par Sumo Newcastle, l'équipe à qui l'on doit EVE: Valkyrie.

Le Groupe a réussi au mois d'avril 2019 la sortie du titre « World War Z » adapté du film éponyme de Paramount et développé avec le studio Saber. Le jeu s'est classé dès sa sortie tout en haut des classements des best-sellers à travers le monde et totalisait dès le 21 mai plus de 2 millions de jeux vendus.

### **Signature d'un nouveau bail**

Le Groupe a signé le 2 mars 2020 un bail pour l'extension des locaux situés au 11 rue de Cambrai, Parc Pont de Flandre, 75019 Paris.

## **1. 3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

### **Covid**

La survenance de la pandémie de coronavirus au premier trimestre 2020, a entraîné une crise de santé publique à l'échelle mondiale, exposant le Groupe à un risque de ralentissement de ses activités.

Le Groupe a aussitôt pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux. Le Groupe s'est ainsi engagé à les soutenir tout au long de cette période d'incertitude en déployant les solutions techniques et organisationnelles de travail à distance. Focus Home Interactive et ses studios partenaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au contexte et garantir la continuité de ses activités.

Néanmoins la mise en place des mesures restrictives liées au contrôle de l'épidémie a eu un effet négatif sur la distribution physique des produits du Groupe et incite à la prudence. La stratégie digitale mise en place par Focus Home Interactive a cependant permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser les ventes.

La continuité des projets et les travaux de développement se poursuivent avec nos partenaires. Les calendriers de lancement de certains jeux ont été décalés sans que cela n'affecte les prévisions d'activité de l'exercice 2020-21.

### **Sortie de jeux**

La fin du mois d'avril 2020 a été marquée par la sortie du jeu « Snowrunner » développé avec le studio Saber dans

Le Groupe a également réussi en mai 2019 le lancement de **A Plague Tale : Innocence**, jeu d'exception développé par le studio Asobo. Le titre a séduit les joueurs du monde entier, avec notamment 97% d'avis positifs par les utilisateurs de Steam, la plus grande plateforme de téléchargement de jeux PC au monde.

**A Plague Tale** a rencontré également un remarquable succès commercial avec plus d'1 million d'unités vendues. Il a enfin été salué par la critique puisqu'il a remporté six prix lors des Pégase du jeu vidéo en mars 2020 à Paris, dont le prix du meilleur jeu de l'année.

Au cours du mois de septembre 2019, **GreedFall** du studio Spiders a lui aussi réalisé un succès commercial remarquable en séduisant à la fois la presse spécialisée et les joueurs du monde entier.

un contexte sanitaire mondial dégradé qui a impacté les ventes physiques du jeu. Malgré cela le jeu rencontre un large succès avec un démarrage spectaculaire en particulier en digital. Le jeu a atteint 1 million d'unités vendues début juin 2020 et laisse présager un succès largement supérieur au précédent opus « Mudrunner ».

### **Croissance externe**

Le 23 juin 2020, le Groupe a signé une convention d'achat d'actions pour l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, (« Deck13 »). Deck13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros en numéraire issus du nouveau financement bancaire et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, au travers de la mise en oeuvre de plans d'attribution d'actions gratuites..

Cette acquisition s'inscrit dans le plan stratégique EEE du Groupe et permet à Focus Home Interactive de détenir le contrôle total de la propriété intellectuelle des jeux développés. En outre, Focus Home Interactive acquiert un service d'édition pour le développement de jeux indépendants, ce qui aidera le Groupe à explorer de nouvelles opportunités.

## **1. 4. Activité en matière de recherche et développement**

Focus Home Interactive n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

## 1.5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers

### 1.5.1. Risque relatif à la pandémie de coronavirus Covid 19

La survenance de la pandémie de coronavirus au premier trimestre 2020, a entraîné une crise de santé publique à l'échelle mondiale, exposant le Groupe à un risque de ralentissement de ses activités.

Le Groupe a aussitôt pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux. Le Groupe s'est ainsi engagé à les soutenir tout au long de cette période d'incertitude en déployant les solutions techniques et organisationnelles de travail à distance. Focus Home Interactive et ses studios partenaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au contexte et garantir la continuité de ses activités.

Néanmoins la mise en place des mesures restrictives liées au contrôle de l'épidémie a eu un effet négatif sur la distribution physique des produits de la Société et incite à la prudence. La stratégie digitale mise en place par Focus Home Interactive a cependant permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser les ventes.

La continuité des projets et les travaux de développement se poursuivent avec nos partenaires. Les calendriers de lancement de certains jeux ont été décalés sans que cela n'affecte pour le moment les prévisions d'activité de l'exercice 2020-21, néanmoins la perspective d'un reconfinement pourrait perturber le fonctionnement normal de nos activités et entraîner à nouveau un décalage du calendrier de lancement de certains jeux.

### 1.5.2. Risques liés à la dépendance à l'égard des studios de développement externes

Focus ne dispose pas au 31 mars 2020 de studio de développement intégré et il n'existe aucune relation capitalistique entre un ou plusieurs studios et la Société. Le rachat de studios partenaires par des concurrents évoluant sur le même secteur d'activité, la détérioration des relations existantes avec un ou plusieurs studios de développement partenaires ou les difficultés que pourrait

rencontrer la Société à nouer des partenariats avec de nouveaux acteurs pourraient avoir un impact négatif plus ou moins sensible sur les revenus, les résultats futurs, la situation financière et le développement du Groupe. La défaillance financière d'un studio constituerait également un risque pour la Société.

### 1.5.3. Risques liés à la recherche et à la fidélisation des talents

La réussite de notre Groupe dépend très largement du talent, des compétences et de l'implication des dirigeants mais également des collaborateurs clés.

Nous estimons qu'une partie au moins des tâches effectuées par ces collaborateurs clés pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation. Toutefois, le succès du Groupe étant notamment lié à la collaboration passée et présente de ses collaborateurs clés, nous ne pouvons garantir que leur départ ou indisponibilité, totale ou partielle, n'aurait pas un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

Focus Home Interactive aura besoin de recruter de nouveaux collaborateurs de haut niveau pour le développement de ses activités. Nous sommes en concurrence avec d'autres sociétés, françaises et étrangères, pour recruter et retenir notamment des personnels techniques hautement qualifiés. Notre incapacité à attirer ces personnes clés pourrait empêcher Focus Home Interactive d'atteindre nos objectifs et pourrait donc avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière, nos résultats et nos perspectives de développement.

### 1.5.4. Risques entraînant le décalage de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte très concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu, quelles qu'en soient les raisons, pourraient avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur les revenus, les résultats futurs de Focus Home Interactive, sa situation financière et son développement.

C'est pourquoi la Société s'est fixé un double objectif de lancer des jeux de qualité et innovant tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. De plus, grâce à son catalogue diversifié et caractérisé par une récurrence des succès ainsi que la montée en puissance du back-catalogue, la Société n'est pas dépendante du succès d'un jeu phare sur chaque exercice.

### 1.5.5. Risques liés à la dépendance à l'égard des consociers

Dans le cadre de la commercialisation des jeux vidéo sur les différentes consoles, la Société doit soumettre chaque jeu à diverses étapes de validation par le consocier. La maîtrise par la Société de l'ensemble des exigences des constructeurs et des évolutions permanentes des cahiers des charges propres à chaque console au rythme notamment de l'enrichissement des technologies, constitue un enjeu majeur.

Bien qu'il n'existe aucune contrainte technique imposée pour les jeux destinés aux PC, Focus Home Interactive s'impose également un cahier des charges technique similaire à ceux requis par les consociers afin que les jeux PC édités par Focus Home Interactive soient autant que possible exempts de problèmes techniques et offrent à l'utilisateur, quelle que soit la configuration de son ordinateur, une expérience de jeu similaire.

Par ailleurs, à l'instar de tous les éditeurs de jeux pour consoles, la Société est contrainte de produire les jeux destinés à la distribution physique dans des

usines appartenant aux principaux consociers ou des prestataires externes certifiés par leurs soins. Ainsi, l'approvisionnement est soumis à une approbation préalable des constructeurs, à la fabrication de ces supports en quantité suffisante et à la fixation du taux de royalties. Toute modification des conditions de vente par les constructeurs pourrait avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur les résultats de la Société et la situation financière du Groupe. Pour les jeux PC/Mac, il n'existe aucune dépendance particulière.

Enfin, Focus Home Interactive doit également obtenir les agréments pour chaque console de la part des consociers (Sony, Nintendo ou Microsoft) afin d'être en mesure de pouvoir éditer des jeux sur ces consoles. La Société a obtenu les agréments sur l'ensemble des consoles incontournables, qui sont valables sur la période d'exploitation de la console, ainsi l'obtention de ces agréments ne constitue pas un risque significatif pour Focus Home Interactive.

### 1.5.6. Risques liés à une éventuelle dépendance commerciale

A ce jour, nous estimons ne pas être dans une situation de dépendance commerciale que ce soit vis-à-vis d'un client ou d'un type de clientèle. Nous l'expliquons par la diversité de notre réseau de partenaires distributeurs retail implantés dans le monde entier et la diversification de nos canaux de commercialisation pour nos ventes dématérialisées.

Ainsi, en matière de distribution physique, Focus Home Interactive dispose d'un réseau de près de 50 distributeurs à l'international couvrant plus de 80 territoires. Les contrats de distribution sont conclus en général pour des titres spécifiques et pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, nous offrant ainsi la possibilité de changer relativement facilement de distributeur en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de performances en deçà des attentes.

Afin de se prémunir contre les risques d'impayés sur la vente de produits physiques, nous avons souscrit un contrat d'assurance-crédit auprès d'Euler Hermès couvrant la majeure partie du chiffre d'affaires retail

consolidé au titre de l'exercice 2019-2020.

Le taux de créances clients présentant un risque de recouvrement observé est nul au 31 mars 2020 comme c'était déjà le cas au 31 mars 2019.

En matière de ventes dématérialisées, la Société dispose à la fois de ses propres sites en ligne et d'une présence sur les principales plateformes de téléchargement de jeux vidéo.

Enfin, contrairement à ses concurrents de taille significative qui misent sur le dernier trimestre de l'année civile pour profiter des ventes de Noël pour lancer leurs « titres blockbusters », la Société s'attache à ne pas concentrer le lancement de ses nouveaux titres sur cette même période afin d'optimiser la visibilité. Même si des pics de vente liés à des succès commerciaux plus ou moins marqués peuvent être constatés, les ventes du Groupe ne sont donc pas concernées par une saisonnalité structurelle.

### 1.5.7. Risques liés à la réglementation propre aux jeux vidéo

La Société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer aux dispositions légales nationales et communautaires, qui peuvent s'appliquer notamment au contenu des jeux vidéo et à la protection des consommateurs. Le non-respect de ces dispositions légales et, ses conséquences possibles, à savoir l'éventuel retrait d'un jeu vidéo

du marché ou la mise en cause de la responsabilité de l'éditeur, pourraient avoir un impact négatif plus ou moins significatif sur les ventes, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

## 1.5.8. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle et aux contrats de licences

### Risques liés à la remise en cause des droits d'exploitation dans un territoire

Lorsque Focus Home Interactive est titulaire des droits sur le titre des jeux vidéo, il a été mis en place une politique de protection de ce dernier à titre de marque en fonction des risques identifiés sur les territoires de distribution, de la nature du jeu vidéo et des perspectives de ventes futures.

Outre la protection au titre du droit des marques, il existe dans de nombreux pays dans lesquels la Société a son activité, des dispositions légales au titre du droit d'auteur

et de la concurrence déloyale dont le titre et/ou le jeu vidéo bénéficient afin de garantir leur protection.

A ce jour, aucun des droits sur les titres et/ou jeux vidéo exploités par la Société n'a été revendiqué sur aucun territoire par un tiers. En cas de survenance d'une telle revendication, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière plus ou moins significative selon le titre et/ou jeu vidéo concerné.

### Risques liés au renouvellement du portefeuille de droits

Compte tenu de son activité, Focus Home Interactive est directement concernée par la gestion d'un portefeuille de droits concédés par les studios de développement.

Les droits d'exploitation sur les jeux obtenus par la Société auprès des studios, à travers des droits d'édition et de reproduction, lui sont conférés pour un territoire et une durée déterminée (durée qui peut être variable en fonction des contrats). Focus Home Interactive dispose

donc d'un droit limité dans le temps sur les jeux vidéo développés par les studios.

Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à acquérir de nouveaux droits, cette dernière verrait son catalogue d'exploitation diminuer, ce qui pourrait alors impacter négativement ses revenus, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

### Risques liés à l'évolution des tendances du marché et à l'évolution dans la fonctionnalité des jeux en portefeuille

Focus Home Interactive observe que les jeux vidéo deviennent de plus en plus sociaux avec des interactions entre joueurs à l'intérieur des jeux vidéo. Ainsi certains permettent la création d'éléments susceptibles d'être soumis aux droits d'auteur ainsi que

la réalisation d'échanges potentiellement soumis au droit de la consommation.

Nous veillons à ce que ces évolutions soient encadrées en conformité avec les dispositions légales applicables.

### Risques liés au piratage et à la contrefaçon de droits d'auteurs

Le succès grandissant du catalogue de Focus Home Interactive peut entraîner des tentatives de copies illégales et de piratage.

A ce jour, notre Société n'a jamais été confrontée à des actions de piratages d'une ampleur telle, que ses résultats, sa situation financière ou son image de marque en aient pâties. Nous considérons que la digitalisation croissante du marché des jeux vidéo diminue drastiquement le risque de piratage des jeux vidéo. En effet, la digitalisation a permis aux éditeurs d'ajouter de nouvelles fonctionnalités téléchargeables ou utilisables en ligne en plus du jeu de base (qui s'entend sans connexion à internet), comme notamment :

- des mises à jour fréquentes des jeux vidéo par internet (sur consoles comme sur PC) permettant la correction de défauts du jeu ;
- le partage de données entre utilisateurs (« les communautés ») ;

- des modes multi-joueurs en ligne ; et
- des contenus additionnels à télécharger dont certains à titre gratuit.

Ces fonctionnalités sont autant de services additionnels qu'offre la digitalisation et qui ne peuvent être accessibles à des jeux vidéo piratés puisque pour y avoir accès, il est nécessaire au joueur de disposer du jeu original (comportant des clés de codage cryptés). A défaut, le joueur peut toujours pirater un jeu mais ne pourra accéder à cet ensemble de contenus et se retrouve avec un jeu par essence fortement appauvri. Ainsi, la digitalisation croissante rend quasi systématique l'achat d'un jeu légal.

Nous considérons que notre positionnement puissant sur le segment du digital est de nature à limiter (même s'il ne peut être en totalité circonscrit) tout risque majeur de piratage de nos produits.

### 1.5.9. Risque de change

Focus Home Interactive exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises autre que l'Euro, et plus particulièrement en dollars américains, monnaie de facturation retenue aux Etats-Unis. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, la part des ventes facturée en dollars américains s'est élevée à 61% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat d'exploitation ainsi que les liquidités du Groupe sont donc soumis à des fluctuations des cours de change.

Notre Société bénéficie cependant d'un adossement mécanique entre des dépenses engagées en dollars (à savoir principalement les coûts de fabrication des supports physiques des jeux vidéo pour consoles et PC à destination du territoire américain, et supportés par la filiale américaine) et les encaissements sur ventes de jeux en dollars américains sur les ventes de produits physiques aux États-Unis. Néanmoins, le volume d'encaissement en dollars américains concernant une part importante des ventes réalisées en téléchargement pour lesquels aucun coût en dollars américains n'est directement imputé, le Groupe est fréquemment en situation excédentaire en dollars sur laquelle il peut être confronté aux fluctuations de la parité EUR/USD

à moyen ou long terme.

Afin de limiter cette exposition au risque de change, le Groupe met en place des contrats de couverture de change Euro/Dollar américain, à différentes échéances, souscrits sur la base des prévisions d'excédent de devises USD à recevoir, ces contrats couvrant partiellement les excédents budgétés.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. La Société est donc amenée à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change, la Société revoit régulièrement les prévisions de flux à couvrir et renforce sa politique de couverture de ces risques au fur et à mesure de l'évolution. Si Focus Home Interactive ne parvenait pas à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait en être altérée.

### 1.5.10. Risque de liquidité

L'échéancier de la dette financière au 31 mars 2020 est le suivant :

Consolidé (en K€)	TOTAL	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts bancaires et prêts BPI</b>	<b>1 661</b>	<b>1 261</b>	<b>401</b>	
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>1 661</b>	<b>1 261</b>	<b>401</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>19 639</b>	<b>19 639</b>		
<b>Trésorerie nette / (Endettement net)</b>	<b>17 977</b>	<b>18 378</b>	<b>-401</b>	<b>0</b>

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en tenant compte de sa trésorerie disponible (s'élevant à 19 639 K€ au 31 mars 2020) ainsi que :

- les sommes mobilisées dans les placements,
- du plan de remboursement de la dette financière existant à cette même date,
- du niveau d'activité actuel, et
- des engagements hors bilan.

Ainsi le Groupe a mis en place en février 2020, un contrat de crédit avec un pool bancaire pour un montant total de 46 millions d'euros lui permettant d'appliquer sa stratégie de développement (cf faits marquants de la période).

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes confirmées auprès d'un autre de ses établissements bancaires à hauteur de 2 millions d'euros ainsi que d'un emprunt bancaire remboursable auprès de Bpifrance dont le capital restant dû s'élève à 660K€ à fin mars 2020.

Le montant total des crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élève donc à 17 M€.



### 1.5.11. Risque lié à l'existence de covenants financiers

Au 31 mars 2020, le Groupe a un tirage en cours de 1 000 000 euros exécuté sur la nouvelle ligne de crédit revolving de 15 M€ (signé le 06 février 2020).

Concernant le contrat de crédit signé en février 2020 et portant sur un montant total de 38,5 M€, il comporte le suivi d'un ratio financier déterminé comme étant le

rapport entre les dettes financières nettes consolidées sur l'EBIT consolidé. Ce ratio mesuré pour la première fois le 31 mars 2020 sera calculé tous les ans à la même date et permettra de fixer le niveau du taux d'intérêt de l'année suivante.

Au 31 mars 2020, ces covenants sont respectés.

### 1.5.12. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe a reçu en avril 2019 une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont Focus Home Interactive.

Une communication des griefs informe le destinataire d'une éventuelle infraction aux règles de l'UE et lui permet de faire part de ses observations. Cependant, l'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de l'enquête.

A ce stade, l'enquête est toujours en cours et Focus Home Interactive poursuit sa coopération avec la Commission Européenne.

Ainsi, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 mars 2020.

En dehors de cette procédure, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 1.5.13. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice 2019-2020 a été remarquable pour l'ensemble du Groupe qui a su une nouvelle fois démontrer tout son savoir-faire et sa capacité à offrir les meilleurs jeux pour son public.

En suivant sa stratégie Enhance-Evolve-Explore, Focus Home Interactive a non seulement signé de nouveaux projets mais elle a aussi sécurisé ses droits de propriété intellectuelle sur 9 titres depuis l'annonce de cette stratégie. Le but est de viser une détention d'au moins 50% de l'« IP » (Intellectual Property) afin de sécuriser une contribution importante dans la valeur du jeu.

Le marché a salué cette année les titres phares que sont « A Plague Tale », « GreedFall », « The Surge 2 », plusieurs portages sur Nintendo Switch, sans oublier « World War Z » qui a dépassé les attentes en terme de ventes.

Focus est également fière de poursuivre l'aventure avec ses talentueux partenaires tels que DONTNOD Entertainment (« Vampyr »), DECK13 (« The Surge » Series), ASOBO (« A Plague Tale »), STREUM ON (« Space Hulk: Deathwing »), PASSTECH Games (« Space Run »). Viennent s'ajouter à cette liste

des vétérans de l'industrie tels que SUMO DIGITAL, GASKET Games et la poursuite du partenariat avec SABER INTERACTIVE. Ces partenariats sécuriseront le catalogue de la Société pour les trois prochaines années.

Focus poursuit sa diversification en couvrant de nouveaux territoires, notamment en Asie, ou en signant des contrats de licensing avec des partenaires présents dans les secteurs cinématographiques et télévisuels.

Le Groupe étend aussi la présence de son catalogue sur les différents canaux de distribution, en utilisant principalement les nouvelles technologies de streaming et en participant aux offres d'abonnement sur des plateformes telles que celles de Sony et Microsoft. Tout cela permettra au Groupe de générer encore d'autres revenus que les ventes traditionnelles de jeux.

Le Groupe sortira également son premier titre mobile dans les mois à venir.

Enfin, le Groupe continue de nouer des partenariats pour la sortie de nouveaux titres à venir, qui seront soutenus par des licences majeures.

## II. MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 mars 2020, la Société était une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance. Elle avait pour mandataires sociaux :

- Monsieur Jürgen Goeldner, Président du Directoire (depuis le 10 avril 2018);
- Monsieur John Bert, Membre du Directoire (depuis le 1er janvier 2016);
- Monsieur Luc Heninger, Membre du Directoire (depuis le 1er janvier 2016);
- Monsieur Thomas Barrau, Membre du Directoire (depuis le 29 juin 2018);
- Monsieur Denis Thébaud, membre et président du Conseil de surveillance (depuis le 6 janvier 2015) ;
- Madame Claire Wanctin-Mesureux, membre du Conseil de surveillance (depuis le 6 janvier 2015);
- Monsieur Christian Tellier, membre du Conseil de surveillance (depuis le 6 janvier 2015);
- Monsieur Georges Fornay, membre du Conseil de surveillance (depuis le 28 juin 2016).

Le 3 février 2020, le Conseil de surveillance a pris acte de la démission de Madame Deborah Bellangé de ses fonctions de membre du Directoire, avec effet au 31 janvier 2020.

## III. ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 mars 2020, la participation détenue par des salariés dans le capital de la Société s'élève à **2,7%** dont **58,5% (1,6%** du capital) par des membres du Directoire liés à la Société par un contrat de travail.

## IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 1. Activité des filiales de la Société

L'activité de la filiale Focus Home Interactive USA est identique à celle de la société mère française. Elle est dédiée aux activités commerciales en Amérique du Nord et Amérique Centrale. Au 31 mars 2020, son chiffre d'affaires s'élève à **9,3 M** USD pour un résultat net de **-157 K** USD.

### 2. Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Néant

### 3. Succursales existantes

Néant

### 4. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

### 5. Pratiques anticoncurrentielles

Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre du Groupe ou de la Société par une autorité de la concurrence durant l'exercice clos le 31 mars 2020.

### 6. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

A la connaissance de la Société, les actions ainsi que les valeurs mobilières détenues par les membres du Directoire et Conseil de surveillance se présentent ainsi au 31 mars 2020 :

31 MARS 2020	Nombre d'actions	Valeurs Mobilières donnant accès au capital		Total	% de capital	
		Nombre & type de valeurs mobilières attribuées	Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice		Total détenu	Total dilué

#### Membres du Directoire

Thomas BARRAU	15 750	SO 2017 - 500 Actions AGA 2018 - 6 000 Actions	6 500	22 250	0,3%	0,4%
John BERT	33 437	AGA 2018 - 6 000 Actions	6 000	39 437	0,6%	0,7%
Luc HENINGER	36 123	AGA 2018 - 6 000 Actions	6 000	42 123	0,7%	0,8%

#### Membres du Conseil de surveillance

Denis THEBAUD*	1 877 929			1 877 929	35,4%	34,9%
Claire WANCTIN MESUREUX	70 839			70 839	1,3%	1,3%
Christian TELLIER	8	5 000 BSA 2015	5 000	5 008	0,0%	0,1%

\* NABUBOTO (GROUPE THÉBAUD) ET INNELEC MULTIMÉDIA (GROUPE THÉBAUD)

Dans le cadre du contrat de liquidité, au 31 mars 2020, la Société possède 8 295 actions propres pour une valeur de 148 978 € et détient une créance de 112 903 € affectée au compte de liquidité.

Contrat de Liquidité au 31/03/2020	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/03/2019	9 225	23,7804
Actions achetées (cours moyen)	144 472	22,5583
Actions vendues (cours moyen)	145 402	22,4725
Actions en compte au 31/03/2020	8 295	17,9600

En dehors du contrat de liquidité, le Groupe détenait au 31 mars 2020, 151 759 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions (cf. paragraphe 7 ci-dessous).

Les statuts de la Société accordent des droits de vote double pour les actions inscrites au nominatif et qui sont détenues depuis plus de deux ans. Voici le tableau de répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2020 :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% de Droits de Vote
Nabuboto (Groupe Thébaud)	1 713 294	32,3%	41,8%
Innelec Multimédia (Groupe Thébaud)	164 635	3,1%	4,6%
Autres membres du Conseil de surveillance	70 847	1,3%	2,0%
Directoire & salariés	145 861	2,7%	3,6%
Autres	3 212 555	60,5%	47,9%
<b>Total</b>	<b>5 307 192</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les sociétés Nabuboto et Innelec Multimédia sont contrôlées par Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de surveillance.

## 7. Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Lors de sa réunion en date du 12 mars 2020, le Directoire a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 (7<sup>ème</sup> Résolution) en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus.

- L'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 a fixé :
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à 4.000.000 euros, déduction faite des fonds déjà alloués au titre du contrat de liquidité ;



- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, déduction faite des actions déjà allouées au titre du contrat de liquidité
- étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions qui ne devra pas excéder 65 euros par action.

Le 12 mars 2020, le Directoire a autorisé le rachat d'un maximum de 250 000 actions de la Société.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 11 mars 2020.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 mars 2020 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0
la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	151 759
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	8 295
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
<b>Total</b>	<b>160 054</b>

## V. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

### 1. Examen des comptes et résultats

#### Comptes Sociaux au 31 mars 2020

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 137,8 M€ au 31 mars 2020 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 121 M€ au 31 mars 2019. Ce chiffre de 2019-2020 est réalisé grâce à la réussite de jeux phares comme

« World War Z », « A Plague Tale » et « Greedfall ».

Nos charges d'exploitation représentent 118,4 M€ au 31 mars 2020 contre 108,5 M€ au 31 mars 2019 et le résultat d'exploitation est de 20,2 M€. Il était de 14,9 M€ au 31 mars 2019.

Après prise en compte d'un résultat financier de -1,2 M€, d'un résultat exceptionnel de -127 K€, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 934K€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 5,8 M€, le résultat net s'élève à 12,1 M€ au 31 mars 2020.

Le total de notre bilan passe de 74,9 M€ au 31 mars 2019 à 90,9 M€ au 31 mars 2020. Les capitaux propres qui

étaient de 47,4 M€ au 31 mars 2019 atteignent 56,8 M€ au 31 mars 2020.

Les immobilisations incorporelles nettes diminuent légèrement de 32 K€ à 14 K€, et les immobilisations corporelles nettes augmentent à 661K€.

La trésorerie nette de la Société s'élève à 17,8 M€.

### Comptes consolidés au 31 mars 2020

Ces comptes consolidés intègrent l'activité de notre filiale aux Etats-Unis qui a été créée en septembre 2013 et qui avait lancé « Farming Simulator » 2013 sur le marché américain en novembre 2013. Cette filiale à 100 % est gérée par la société mère française qui prend à sa charge les frais variables de sa filiale.

Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires réalisé sur douze mois s'élève à 142,8 M€, alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 126 M€ au 31 mars 2019.

La marge brute de la Société s'élève à 44 M€ au 31 mars 2020 alors qu'elle était de 36,6 M€ pour les douze mois de l'année 2018/19.

Alors que les ventes en téléchargement représentaient 66% du chiffre d'affaires en 2018/2019, elles représentent 82% du chiffre d'affaires en 2019/2020. Cette hausse

significative de la part du digital dans le chiffre d'affaires s'explique notamment par la sortie de « World War Z » dont Focus détenait les droits de commercialisation en digital, mais aussi par une contribution du back catalogue plus importante que l'année précédente et structurellement plus digitalisée.

Le résultat net s'élève à 13 M€ quand il était de 8 M€ pour les douze mois de l'année 2018/19.

Le bilan consolidé est très proche du bilan des comptes sociaux par sa structure et ses montants. Il intègre les éléments complémentaires concernant la filiale américaine. Le total du bilan est de 89,8 M€.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 54,7 M€. La trésorerie nette du Groupe s'établit à 19,6 M€ et la structure du bilan est solide.

## 2. Situation d'endettement de la Société et du Groupe au 31 mars 2020

	31/03/2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03//2020
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 183	1 000	(521)	1 661
- dont à moins d'un an	542	1 000		1 261
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	641			401
<b>Endettement financier</b>	<b>1 183</b>	<b>1 000</b>	<b>(521)</b>	<b>1 661</b>
<b>Trésorerie*</b>	<b>20 001</b>			<b>19 639</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>(18 819)</b>	<b>1 000</b>	<b>(521)</b>	<b>(17 977)</b>

(\*) hors instruments de trésorerie

## 3. Proposition d'affectation du résultat

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice en totalité en report à nouveau :

Résultat bénéficiaire de l'exercice (A)	12 127 267,97
Dotations à la réserve légale (B)	-
Report à nouveau antérieur (C)	15 209 821,03
Bénéfice distribuable (D=A-B+C)	27 337 089,00
Distribution d'un dividende (F)	-
Affectation du bénéfice de l'année au compte report à nouveau (G=A-B+F)	12 127 267,97

En conséquence les capitaux propres de la société Focus Home Interactive évoluent de la façon suivante au 31 mars 2020 :

<b>Capital Souscrit</b>	<b>6 368 630,40</b>
<b>Primes d'Emission</b>	<b>22 310 539,65</b>
<b>Reserves Légales</b>	<b>779 184,80</b>
<b>Report à Nouveau</b>	<b>15 209 821,03</b>
<b>Capital avant Affectation</b>	<b>44 668 175,88</b>
<b>Affectation du Résultat</b>	<b>12 127 267,97</b>
<b>Capital après Affectation</b>	<b>56 795 443,85</b>

## 4. Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos	Dividende par action	Dividende mis en distribution	dont distribution par actions	Abattement mentionné 2° du 3 de l'article 158 CGI	
				Eligible à l'abattement 40%	Non eligible à l'abattement 40%
<b>31 mars 2019</b>	<b>0,68</b>	<b>3 470 824,04</b>	<b>709 587,60</b>	<b>3 470 824,04</b>	-
<b>31 mars 2018</b>	<b>0,57</b>	<b>2 982 878,97</b>	<b>49 368,15</b>	<b>2 982 878,97</b>	-
<b>31 décembre 2016</b>	<b>0,53</b>	<b>2 520 254,94</b>	<b>99 546,72</b>	<b>2 520 254,94</b>	-

## 5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons des dépenses et charges comptabilisées par la Société et visées à l'article 39-4 dudit Code : pour l'exercice clos au 31 mars 2020, aucune dépense fiscalement non déductible n'est constatée.

## VI. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

### 1. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2015	2016	2017/18 (15 mois)	2018/19	2019/20
<b>Situation financière en fin d'exercice (en euros)</b>					
Capital Social	5 343 875	5 697 108	6 272 942	6 300 464	6 368 630
N° actions émises	4 453 229	4 747 590	5 227 452	5 250 387	5 307 192
N° obligations convertibles en actions					
<b>Résultat global des opérations effectives (en K euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	62 357	70 369	83 637	121 007	137 885
Bénéfices avant impôts, amortissements & provisions	8 832	9 013	9 147	10 921	18 335
Impôts sur les bénéfices	3 091	3 077	3 063	4 001	5 795
Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	5 108	5 908	6 342	7 587	12 127
Montant des bénéfices distribués	2 314	2 520	2 983	3 471	-
<b>Résultat des opérations par action*</b>					
Bénéfices avant impôts, amort & prov.	1,98	1,90	1,75	2,08	3,45
Bénéfices après impôts, amort & prov.	1,15	1,24	1,21	1,45	2,29
Dividende versé	0,52	0,53	0,57	0,68	-
<b>Personnel</b>					
N° salariés	57	79	97	113	127
Montant de la masse salariale	3 491	4 128	5 748	5 286	6 328
Montant des charges salariales	1 717	2 274	2 489	2 413	2 948

\* Le nombre d'actions retenu dans la détermination du résultat et du dividende par action est celui à la clôture de l'exercice. Le montant des bénéfices distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 est calculé au regard de la proposition d'affectation de résultat.

## VII. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

### A. Opérations de Vente et Achat de titres par les dirigeants

Membres du Directoire	Actions cédées	Actions acquises	Membres du Conseil de surveillance	Actions cédées	Actions acquises
Jürgen GOELDNER	0	0	Denis THEBAUD (Nabuboto/Innelec)	0	4 407
Deborah BELLANGE	0	3 000	Claire WANCTIN MESUREUX	0	0
John BERT	0	3 575	Christian TELLIER	0	0
Luc HENINGER	0	3 625	Georges FORNAY	0	0
Thomas BARRAU	0	4 750			

## B. Exercice d'options pendant la période par les dirigeants

Le 8 décembre 2019, John BERT, membre du Directoire, a déclaré auprès de l'AMF la souscription de 575 actions au prix unitaire de 24,72 euros, intervenue le 12 novembre 2019, sur exercice de l'option pour le paiement des dividendes en actions.

Le 10 décembre 2019, Luc HENINGER, membre du Directoire, a déclaré auprès de l'AMF la souscription de 625 actions au prix unitaire de 24,72 euros, intervenue

le 12 novembre 2019, sur exercice de l'option pour le paiement des dividendes en actions.

Le 17 décembre 2019, la société Innelec Multimédia liée à M. Denis THEBAUD, Président du Conseil de surveillance, a déclaré auprès de l'AMF la souscription de 4.407 actions au prix unitaire de 24,72 euros, intervenue le 12 novembre 2019, sur exercice de l'option pour le paiement des dividendes en actions.

## VIII. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

### A. Options de souscription ou d'achat d'actions

#### 1) Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Lors de sa réunion du 26 juin 2019, le Conseil de surveillance, après avoir pris connaissance de la délégation de compétence conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018, a donné son accord pour l'attribution de 15 750 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés de la Société. Chacune donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action à un prix égal à 80% de la moyenne pondérée par les volumes des vingt dernières séances de bourse précédant le jour

de la réunion du Directoire au cours de laquelle sont consenties les options (ce prix étant supérieur à 80% du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle), soit un prix de 18,53 euros.

<b>SO 2019</b>	
<b>Salariés</b>	<b>15 750</b>
<b>Total</b>	<b>15 750</b>

#### 2) Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Le 7 novembre 2019, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 500 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre. Le Directoire a constaté la création de 500 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 600 €.

Lors de sa réunion du 17 mai 2019, le Directoire a constaté la caducité de :

- 200 actions gratuites, attribuées par le Directoire en date du 12 septembre 2017 et approuvées par le Conseil de surveillance en date du 6 octobre 2017, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 ; et
- 500 Stock-Options, attribués par le Directoire en date du 12 septembre 2017 et approuvés par le Conseil de surveillance en date du 6 octobre 2017, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017.

#### 3) Bons de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Néant

## B. Actions gratuites

#### 1) Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Le 26 juin 2019, le Conseil de surveillance a donné son accord à la mise en œuvre (décidée par le Directoire lors de sa réunion du 11 mars 2019 sur le fondement de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018) de quatre plans d'attribution gratuite respectivement de 2 400, 400, 2 400 et 400 actions au profit des bénéficiaires suivants :

Plan AGA 2019-01-1	
	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres salariés	2 400
<b>Total</b>	<b>2 400</b>

Plan AGA 2019-02-3	
	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres salariés	2 400
<b>Total</b>	<b>2 400</b>

Plan AGA 2019-01-2	
	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres salariés	400
<b>Total</b>	<b>400</b>

Plan AGA 2019-02-4	
	Nombre d'actions
Membres du Directoire	0
Autres salariés	400
<b>Total</b>	<b>400</b>

## 2) Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

En septembre 2017, la Société a attribué 14.450 actions gratuites aux salariés de la Société (AGA 2017-2). Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2019, le Directoire a décidé la création de 13.500 actions à la suite de leur acquisition définitive le 7 octobre 2019 (950 actions n'ont pas été attribuées car les conditions de leur attribution définitive n'étaient pas remplies). Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

En octobre 2018, la Société a attribué 48.600 actions gratuites aux salariés de la Société (18.000 AGA 2018-1, 6.300 AGA 2018-2, 18.000 AGA 2018-3 et 6.300 AGA 2018-4). Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2019, le Directoire a décidé la création de 14.100 actions à la suite de leur acquisition définitive. Il est précisé que ces actions gratuites sont soumises à une période de conservation d'une durée de 1 an à compter de leur attribution définitive.

## C. Valeurs mobilières et instruments donnant accès au capital en vigueur à la date du présent rapport

A la date du présent rapport :

- 37.100 actions gratuites ont été attribuées et n'ont pas encore été définitivement acquises ;
- 22.200 options de souscription ou d'achat d'actions n'ont pas encore été exercées ; et
- 5.000 bons de souscription d'actions (BSA) n'ont pas été exercés.

## IX. CAPITAL SOCIAL

### 1. Opérations sur le capital social

#### Exercice clos le 31 mars 2020

Au 31 mars 2019, le capital social était divisé en 5.250.387 actions de 1,20 euro de valeur nominale, au 31 mars 2020 il était divisé en 5.307.192 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2019/2020, les opérations suivantes ont eu lieu :

- Acquisition définitive des AGA plan 2017, le 11 octobre 2019
- Acquisition définitive des AGA plan 2018, le 11 octobre 2019
- Exercices partiels du plan SO 2017, le 7 novembre 2019
- Paiement du dividende en actions, le 7 novembre 2019

Le 11 octobre 2019, le Directoire de la Société a constaté la réalisation définitive de deux augmentations de capital :

- une première augmentation de capital social résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre du plan «AGA 2017-2» par la création de 13.500 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant total de 16.200 euros ;
- une seconde augmentation de capital social a été constatée, résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées au titre des plans «AGA 2018-1» et «AGA 2018-3» et de la création corrélative de 6.000 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant de 7.200 euros pour chacun des deux plans soit une augmentation de capital de 14.400 euros, ainsi que la création de 2.100 actions de 1,20 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital social d'un montant de 2.520 euros au titre du plan «AGA 2018-4».

Le 7 novembre 2019, le Directoire de la Société a constaté deux augmentations de capital :

- une première augmentation de capital social résultant de l'exercice de l'option offerte aux actionnaires, par la Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019, de se voir payer tout ou partie du dividende en actions. Le Directoire a constaté que 28.705 actions d'un montant de 1,20 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 24,72 euros, ont été remises en paiement de dividendes, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 34.446 euros ; et
- une seconde augmentation de capital social a été constatée, résultant de l'exercice de 500 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan «SO 2017-01» attribuées par le Directoire en date du 12 septembre 2017 et approuvé par le Conseil de surveillance en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 29 juin 2017. Le Directoire a constaté la création de 500 actions d'une valeur nominale de 1,20 euro, augmentant le capital social de 600 euros.

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises/ annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale
11 oct. 19	Acquisition définitive d'AGA 2017	13.500	16.200	-	6.316.664,40	5.263.887	1,2
11 oct. 19	Acquisition définitive d'AGA 2018	14.100	16.920	-	6.333.584,40	5.277.987	1,2
7 nov. 19	Paiement de dividendes en action	28.705	34.446	-	6.368.030,40	5.306.692	1,2
7 nov. 19	Exercice plan SO 2017	500	600	-	6.368.630,40	5.307.192	1,2

### **Franchissement de seuil**

Le 1er juillet 2019, la Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion. Moneta Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2019, le seuil de 5% du capital de la société Focus Home Interactive et détenir, pour le compte desdits fonds, 289 114 actions Focus Home Interactive représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 4,13% des droits de vote de la Société à la date de cette déclaration.

Le 24 février 2020, la Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris) qui a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% de détention des droits de vote de Focus Home Interactive le 20 février 2020.

Amiral Gestion détenait, au 20 février 2020, 391 304 titres soit 5.46% des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société n'a pas eu connaissance d'autres franchissements de seuil statutaires ou légaux.

Par ailleurs, postérieurement à la clôture de l'exercice, le 16 avril 2020, la Société a eu connaissance d'un franchissement de seuil par la société Keren Finance (178 Boulevard Haussmann, 75008 Paris). Keren Finance a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2020, le seuil de 2% des droits de vote de la Société. Keren Finance détenait, le 16 avril 2020, 105 441 actions Focus Home Interactive, soit 1,99% du capital et 105 441 droits de vote, soit 1,49% des droits de vote.



## X. INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (hors factures non parvenues)

En milliers d'euro	Échéances					Total (>1J)
	Non Echu	1 à 30J	31 à 60J	61 à 90J	>91J	

#### A. Tranche de retard de paiement

FOURNISSEURS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	116					170
Montant total des factures concernées TTC	748	133	8	2	1108	1251
Pourcentage des achats de l'exercice	1%	0%	0%	0%	1%	1%
CLIENTS Délais de paiement						
Nombre factures concernées	98					509
Montant total des factures concernées TTC	4 393	254	9	8	56	326
Pourcentage vs CA de l'exercice	3%	0%	0%	0%	0%	0%

#### B. Factures exclues du A. relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total	0	0	0	0	0	0

#### C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)

<b>FOURNISSEURS</b>	Délais contractuels:	entre 15 et 60 jours nets
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable
<b>CLIENTS</b>	Délais contractuels:	entre comptant et 90 jours nets
	Délais légaux:	France: 60j net / International: variable

### 2. Montant des prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, aucun prêt inter-entreprises n'a été conclu.

### 3. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

### 4. Situation des Mandats des Commissaires aux comptes

#### Commissaires aux comptes titulaires :

- Deloitte & Associés représenté par Monsieur Julien Razungles  
6 Place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2006 pour une durée de six exercices sociaux, puis renouvelé dans ses fonctions par les Assemblées Générales réunies les 20 juin 2012 et 27 septembre 2018. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

- Cabinet Gatti Conseil représenté par Monsieur Bertrand Gatti  
68, rue Albert Perdreux 78140 Velizy-Villacoublay

Le Cabinet Gatti Conseil a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2015 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale



ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

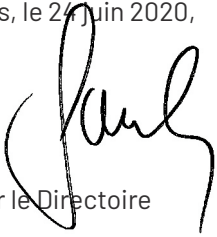
**Commissaire aux comptes suppléant :**

- DABR Audit et Conseil  
4 rue des Arts 91270 Vigneux sur Seine

DABR a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale réunie le 9 juin 2015 pour une durée de six exercices sociaux. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

Paris, le 24 juin 2020,



Pour le Directoire  
Jürgen Goeldner  
Président du Directoire





**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**



**FOCUS HOME INTERACTIVE**  
**Société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance**  
**Au capital de 6 368 630,40 Euros**  
**Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28**  
**11, Rue de Cambrai - 75019 Paris**  
**RCS Paris B 399 856 277**

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport mentionne :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 %, et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

### I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Au 31 mars 2020, la Société était une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance.

Elle avait pour mandataires sociaux :

#### Membres du Directoire

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
<b>M. Jürgen GOELDNER</b>	Président du Directoire	Date de nomination : 10 avril 2018 Date d'échéance du mandat : 5 janvier 2023	Administrateur Administrateur	Hashplay dont le nouveau nom est Darvis Thoughtfish
<b>M. John BERT</b>	Membre du Directoire et Chief Operating Officer	Date de nomination : 1er janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
<b>M. Luc HENINGER</b>	Membre du Directoire	Date de nomination : 1er janvier 2016 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant
<b>M. Thomas BARRAU</b>	Membre du Directoire	Date de nomination : 29 juin 2018 Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2023	Néant	Néant

### Membres du Conseil de surveillance

Nom et prénom du membre	Fonctions exercées dans la Société	Durée du mandat dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	
			Nature du Mandat	Société
<b>M. Denis THEBAUD</b>	Président du Conseil de surveillance	Date de nomination : 6 janvier 2015 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	PDG Président Président Président Président PDG Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant	Innelec Multimedia Innelec Technology Jeux Vidéo & Co Numeric Pipe Line Konix Interactive Xandrie AC6 IDM Nabuboto Innobat Participation Financière de L'Erdre MDA
<b>Mme Claire WANCTIN-MESUREUX</b>	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 6 janvier 2015 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Néant	Néant
<b>M. Christian TELLIER</b>	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 6 janvier 2015 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020/2021	Administrateur Administrateur	Innelec Multimédia Xandrie
<b>M. Georges FORNAY</b>	Membre du Conseil de surveillance	Date de nomination : 28 juin 2016 Date d'échéance du mandat : AG 2022 sur les comptes 2021/2022	Administrateur Administrateur Gérant Gérant PDG Administrateur Directeur général Délégué	Activitick Keywords Studios Fornay Invest Fornay Entreprise Individuelle Forgisa SnowEmotion Xandrie

Le Groupe a annoncé le 21 janvier 2020, lors de la présentation des résultats semestriels aux investisseurs et au marché, le départ de Madame Deborah Bellangé, vice-présidente du Directoire et Directrice administratif et financier, à compter du 1er février 2020. En date du 24 juin 2020, Monsieur Jean-François Busnel a été officiellement nommé au poste de Directeur financier (CFO) et membre du Directoire à compter du 1er juillet 2020.

### Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur du Groupe au cours des 5 dernières années mais échus à ce jour :

Membres du Directoire	Nature du Mandat	Société
<b>Jürgen GOELDNER</b>	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Freezetag Fuelpowered Studio QI Lightbulb Crew
<b>John BERT</b>	Néant	Néant
<b>Luc HENINGER</b>	Néant	Néant
<b>Thomas BARRAU</b>	Néant	Néant

Membres du Conseil de surveillance	Nature du Mandat	Société
<b>Denis THEBAUD</b>	Président	Innelec Services
<b>Claire WANCTIN MESUREUX</b>	Co-gérante	CSA Consultants
<b>Christian TELLIER</b>	Néant	Néant
<b>Georges FORNAY</b>	Néant	Néant

## II. CONVENTIONS REGLEMENTEES

### Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Au cours de l'exercice écoulé, les conventions suivantes se sont poursuivies :

#### **1. Convention avec la société Innelec Multimédia,**

actionnaire de Focus Home Interactive et dont Monsieur Denis Thébaud (Président du Conseil de surveillance) est actionnaire majoritaire, comme il l'est de Focus Home Interactive à travers la société civile Nabuboto dont il est actionnaire majoritaire à hauteur 99,99 % :

Date de conclusion : convention annuelle des conditions commerciales signée chaque année en début d'année selon la réglementation en vigueur.

Nature de la convention : conventions commerciales.

Modalités au titre de l'exercice 2019/2020 :

- Frais de publicité dans le cadre de nos conventions commerciales : 0 €
- Vente de produits finis : 373 K €

Ce contrat est reconduit car Focus Home Interactive continue de distribuer les jeux en France, pays dans lequel la société Innelec Multimédia est un acteur du marché.

#### **2. Convention avec M. Cédric Lagarrigue, ancien président du Directoire de la Société :**

Date de conclusion : 10/04/2018

Nature : Protocole d'accord transactionnel

Modalités : La Société a conclu un protocole d'accord transactionnel avec M. Cédric Lagarrigue.

Cet accord, approuvé par le Conseil de surveillance en date du 10 avril 2018, prévoit à l'exclusion de tout autre engagement financier :

- le versement d'une indemnité forfaitaire, transactionnelle et définitive de 1 350 000 €,

- la levée de la condition de présence applicable aux 9 000 actions gratuites attribuées à M Lagarrigue par la Société le 21 juillet 2017,
- l'exécution de la clause de non-concurrence rémunérée d'une durée de 12 mois prévue par son contrat de travail.

Montant comptabilisé sur l'exercice clos au 31 mars 2020 : 7 K€.

#### **3. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020**

**Convention avec Mme Deborah Bellangé,** ancien membre du Directoire de la société jusqu'au 31 janvier 2020 :

Date de conclusion : 10/12/2019

Nature : Avenant au contrat de travail de Mme Deborah Bellangé

Modalités : La Société a conclu avec Mme Deborah Bellangé un avenant à son contrat de travail. Cet avenant, que le Conseil de surveillance a autorisé par omission a posteriori en date du 12 décembre 2019, a vocation à étendre le champ d'application territoriale prévue dans la clause de non-concurrence du contrat de travail de Mme Deborah Bellangé. Cet avenant prévoit une modification de la contrepartie financière prévue par cette clause de 33% à 50% du salaire moyen mensuel des 12 derniers mois à compter de la rupture du contrat de travail

**Convention avec Mme Deborah Bellangé,** ancien membre du Directoire de la société jusqu'au 31 janvier 2020:

Date de conclusion : 17/12/2019

Nature : Convention de rupture du contrat de travail

Modalités : La Société a conclu une convention de rupture du contrat de travail avec Mme Deborah Bellangé. Cette convention, approuvée par le Conseil de surveillance en date du 12 décembre 2019, met fin au contrat de travail liant Mme Deborah Bellangé à la Société à compter du 31 janvier 2020, et prévoit à l'exclusion de tout autre engagement financier :

- le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle,
- la levée de la condition de présence applicable aux 3.000 actions attribuées à Mme Bellangé par la Société le 11 octobre 2018, et
- l'exécution de la clause de non-concurrence rémunérée d'une durée de 12 mois prévue par son contrat de travail.

Montant comptabilisé sur l'exercice clos au 31 mars 2020 : 176 K€.

#### **4. Convention conclue postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2020.**

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été signée depuis le 31 mars 2020.

### III. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 24 septembre 2019 :

Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 7 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du capital par période de 24 mois 65€/action	151 759 actions
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 8 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société	26 mois	650 000 actions, ou 14 000 000€ obligations	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 9 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société	26 mois	650 000 actions, ou 14 000 000€ obligations	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 10 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Emission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société par placement privé	26 mois	20% du capital 650 000 actions, ou 14 000 000€ obligations	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 11 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Emission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires	18 mois	650 000 actions, ou 14 000 000€ obligations	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 12 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Augmenter le nombre de titres émis en cas de mise en œuvre des délégations des résolutions 9 à 12 pour couvrir d'éventuelles sur-allocations	30 jours après émission	Dans la limite du plafond global	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 13 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	26 mois	150 000 actions	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 14 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Options de souscription ou d'achat existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	25 000 actions	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 16 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Fixation d'un plafond global d'actions qu'il est possible de créer par l'exercice des résolutions 8 à 12 de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2019		650 000 actions	Néant
Résolution approuvée par l'AG du 24 septembre 2019, 17 <sup>ème</sup> Résolution	Durée de la délégation	Plafond	Utilisé en date du 31 mars 2020
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital par période de 24 mois	Néant



## IV. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous avons examiné les comptes présentés par le Directoire et échangé avec les Commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 90,7 M€ (contre 74,9 M€ au 31/03/2019)
- Chiffre d'affaires : 138 M€ (contre 121 M€ au 31/03/2019)
- Résultat de l'exercice 12,1M€ (contre 7,6 M€ au 31/03/2019)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 89,9 M€ (contre 71,2 M€ au 31/03/2019)
- Chiffre d'affaires : 143 M€ (contre 126 M€ au 31/03/2019)
- Résultat de l'exercice : 13 M€ (contre 8 M€ au 31/03/2019)

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Par ailleurs, il est précisé que le Conseil de surveillance respecte les règles de bonne gouvernance conformément aux dispositions du règlement intérieur de celui-ci en date du 22 mars 2016, stipulant que la proportion de membres indépendants, au sens de l'article 9-4 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (code Afep - Medef version révisée en novembre 2015), devenu l'article 8.3 du code Afep-Medef dans sa version révisée en novembre 2016, hors application du critère relatif à la durée des fonctions, doit être d'un tiers.

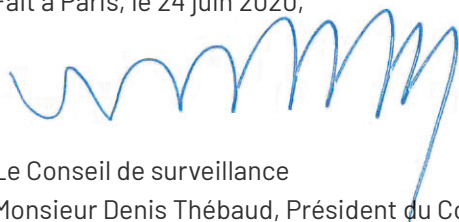
L'exercice clos le 31 mars 2020 marque une accélération dans l'exécution stratégique :

- Signature avec d'anciens et de nouveaux studios de plusieurs jeux très prometteurs qui ont passé avec succès notre processus de Greenlight,
- Négociation entamée pour le partage d'IP (propriété intellectuelle) sur un certain nombre de jeux pour renforcer notre position dans la durée,
- Signature de lignes de crédit court et moyen terme à hauteur de 46 millions d'euros pour financer de possibles acquisitions et la croissance,
- Renforcement des talents et des moyens de la société,
- Multiplication des contacts à l'étranger pour intéresser des investisseurs à l'international.

Les résultats obtenus traduisent la pertinence de la stratégie et la qualité du travail accompli par toutes les équipes sous la direction du Président du Directoire M. Jürgen GOELDNER, et des autres membres du Directoire M. John BERT, M. Luc HENINGER et M. Thomas BARRAU.

Nous laisserons à votre appréciation le vote des diverses résolutions qui vous seront soumises.

Fait à Paris, le 24 juin 2020,



Le Conseil de surveillance

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de surveillance





**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Focus Home Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 24 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise

liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement

ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**Gatti Conseil**

**BERTRAND GATTI**

Bertrand GATTI

**Deloitte & Associés**

**Julien RAZUNGLES**

Julien RAZUNGLES









**COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2020**



## COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2020

[en milliers d'Euros]

### I. BILAN CONSOLIDE

	Note	31/03/2020			31/03/2019	Variation
		Brut	Amt / Dépréciation	Net	Net	
Ecart d'acquisition		51	(51)	0	0	0
Immobilisations incorporelles	3.1	1 438	(1 424)	14	32	(19)
Immobilisations corporelles	3.2	1 503	(842)	661	492	169
Immobilisations financières	3.3	311	(1)	310	337	(27)
<b>Total Actif Immobilisé</b>		<b>3 303</b>	<b>(2 318)</b>	<b>985</b>	<b>862</b>	<b>123</b>
Stocks et en-cours	3.4	960	(375)	585	1 041	(456)
Clients et comptes rattachés	3.5	14 554	(20)	14 534	8 501	6 033
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	54 083		54 083	40 822	13 261
Valeurs mobilières de placement	3.7	0		0	0	0
Disponibilités	3.7	19 639		19 639	20 001	(363)
<b>Total Actif</b>		<b>92 539</b>	<b>(2 713)</b>	<b>89 826</b>	<b>71 227</b>	<b>18 599</b>

	Note	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Capital		6 369	6 300	68
Primes liées au capital		22 311	21 625	685
Réserves		12 955	8 652	4 303
Résultat de l'exercice		13 040	7 974	5 067
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>3.8</b>	<b>54 675</b>	<b>44 552</b>	<b>10 123</b>
Provisions	3.10	646	425	221
Emprunts et dettes financières	3.11	1 661	1 183	479
Fournisseurs et comptes rattachés	3.12	21 595	14 568	7 027
Autres dettes et comptes de régularisation	3.13	11 248	10 499	749
<b>Total Passif</b>		<b>89 826</b>	<b>71 227</b>	<b>18 599</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	31/03/2020		31/03/2019		Variation
Chiffre d'affaires	3.14	142 791	100%	125 982	100%	16 810
Coût des ventes	3.15	(98 759)		(89 353)		(9 406)
<b>Marge brute</b>		<b>44 033</b>	<b>31%</b>	<b>36 629</b>	<b>29%</b>	<b>7 404</b>
Coût de production	3.16	(5 427)		(4 590)		(837)
Frais de marketing & commercialisation	3.17	(12 980)		(13 553)		573
Frais généraux et administratifs	3.18	(6 549)		(4 718)		(1 831)
Autres produits & charges d'exploitation		134		317		(183)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19 211</b>	<b>13%</b>	<b>14 085</b>	<b>11%</b>	<b>5 126</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.21</b>	<b>(116)</b>	<b>-0%</b>	<b>(104)</b>	<b>-0%</b>	<b>(11)</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>19 095</b>	<b>13%</b>	<b>13 981</b>	<b>11%</b>	<b>5 115</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.22</b>	<b>(40)</b>		<b>(2 035)</b>		<b>1 995</b>
Impôts sur les résultats	3.24	(6 015)		(3 972)		(2 043)
<b>Résultat net avant amortissement et écart d'acquisition</b>		<b>13 040</b>	<b>9%</b>	<b>7 974</b>	<b>6%</b>	<b>5 067</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>13 040</b>	<b>9%</b>	<b>7 974</b>	<b>6%</b>	<b>5 067</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>13 040</b>	<b>9%</b>	<b>7 974</b>	<b>6%</b>	<b>5 067</b>
Résultat par action	3.23	2.46		1.54		
Résultat dilué par action	3.23	2.43		1.51		

## III. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/03/18</b>	<b>6 273</b>	<b>21 568</b>	<b>8 892</b>	<b>6 451</b>	<b>43 184</b>	<b>0</b>	<b>43 185</b>
Affectation en réserves			6 451	(6 451)	0		0
Distributions de dividendes			(2 979)		(2 979)		(2 979)
Résultat de l'exercice				7 974	7 974		7 974
Augmentation de capital	28	57	(24)		61		61
Autres mouvements			(3 875)		(3 875)		(3 875)
Réserve de conversion			186		186		186
<b>Capitaux propres au 31/03/19</b>	<b>6 300</b>	<b>21 625</b>	<b>8 652</b>	<b>7 974</b>	<b>44 552</b>	<b>0</b>	<b>44 552</b>
<b>Capitaux propres au 31/03/19</b>	<b>6 300</b>	<b>21 625</b>	<b>8 652</b>	<b>7 974</b>	<b>44 552</b>	<b>0</b>	<b>44 552</b>
Affectation en réserves			7 974	(7 974)	0		0
Distributions de dividendes			(3 471)		(3 471)		(3 471)
Résultat de l'exercice				13 040	13 040		13 040
Augmentation de capital	68	685	(33)		720		720
Autres mouvements			(191)		(191)		(191)
Réserve de conversion			24		24		24
<b>Capitaux propres au 31/03/20</b>	<b>6 369</b>	<b>22 311</b>	<b>12 955</b>	<b>13 040</b>	<b>54 675</b>	<b>0</b>	<b>54 675</b>

Les « augmentations de capital » incluent :

- l'exercice de stock-options et l'acquisition définitive d'actions gratuites pour 33 K€ et 10 K€ de prime d'émission,
- l'augmentation de capital liée au paiement des dividendes par actions pour 35 K€ et 675 K€ de prime d'émission.

La ligne « Autres mouvements » concerne l'annulation des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions d'une part et les reliquats de dividendes provenant de la différence entre les dividendes votés et ceux définitivement versés.

## IV. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Note	31/03/2020	31/03/2019
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>13 040</b>	<b>7 974</b>
- Variations nettes des amortissements et provisions (1)		426	210
- Variation des impôts différés	3.6	220	(28)
- Plus ou moins values de cession		0	16
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>13 687</b>	<b>8 171</b>
- Variation du BFR d'exploitation		(11 313)	9 699
<i>Dont variation des stocks</i>	3.4	456	(322)
<i>Dont variation des créances d'exploitation</i>	3.5 / 3.6	(19 597)	1 030
<i>Dont variation des dettes d'exploitation</i>	3.12 / 3.13	7 827	8 992
<b>Flux nets d'exploitation</b>		<b>2 374</b>	<b>17 871</b>
Acquisitions des immobilisations	3.1 / 3.2	(264)	(197)
Acquisitions nette de cession des immobilisations financières	3.3	27	(36)
<b>Flux nets d'investissement</b>		<b>(238)</b>	<b>(234)</b>
Dividendes versés (2)		(2 762)	(2 979)
Augmentation de capital	3. 8	11	57
Emissions d'emprunts	3.11	1 000	0
Remboursement des emprunts et dettes financières	3.11	(521)	(664)
Contrats de liquidité		(191)	(3 871)
<b>Flux nets de financement</b>		<b>(2 463)</b>	<b>(7 458)</b>
Incidence des écarts de change		(37)	186
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(363)</b>	<b>10 366</b>
Trésorerie à l'ouverture (3)		20 001	9 636
Trésorerie à la clôture (3)		19 639	20 001
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(363)</b>	<b>10 366</b>

(1) A l'exclusion des provisions sur actifs circulants.

(2) Dividendes versés en numéraire.

(3) La trésorerie correspond aux disponibilités nettes de découverts, exclusion faite des instruments de trésorerie.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

## A. PRÉSENTATION DU GROUPE

Créée en 1995, FOCUS HOME INTERACTIVE est un éditeur français de jeux vidéo dont la vocation est de produire et lancer des jeux vidéo à succès originaux, multiplateformes, internationaux. FOCUS HOME INTERACTIVE accompagne les studios de développement dans le suivi de production des jeux dont elle assure ensuite le marketing et la commercialisation.

Le Groupe est une société anonyme depuis le 6 janvier

2015, ayant exercé comme société par actions simplifiée avant cette date. Son siège social se situe au Parc de Flandre « le Beauvaisis » bâtiment 28 - 11, rue Cambrai, 75019 Paris, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 856 277.

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth depuis février 2015 (code mnémorique ALFOC).

## B. BASE DE PRÉPARATION

Les comptes consolidés du groupe Focus Home Interactive sont établis selon la réglementation en vigueur en France. Les règles et méthodes appliquées sont conformes aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et à ceux de l'ANC qui ont suivi.

### 1. Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des périodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

#### 1.1. Evènements significatifs de la période

Au 31 mars 2020 Focus Home Interactive affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 13% s'établissant à 142,8 M€ contre 126 M€ au titre de l'exercice précédent d'une durée identique de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019/2020 est porté par la réussite des jeux comme « World war Z », « A Plague Tale » mais aussi « Greedfall » ainsi que par l'excellente tenue des ventes du back catalogue qui ont représenté 40% du chiffre d'affaires.

Concernant la rentabilité opérationnelle, la marge brute s'établit à 44,0 M€, en croissance de 20% par rapport à la marge de l'exercice précédent qui était de 36,6 M€. Cette marge brute représente 31% du chiffre d'affaires contre 29% l'an dernier. Le résultat d'exploitation s'élève à 19 M€ en croissance de près de 36%. Il était de 14,1 M€ au 31 mars 2019.

Après prise en compte d'un résultat financier de -116 K€, d'un résultat exceptionnel de -40 K€ ainsi que d'une charge d'impôt sur les sociétés de 6 M€, le résultat net annuel s'élève à 13 M contre 8 M€ au titre du précédent exercice.

Le total du bilan de la société évolue de 71,2 M€ au 31 mars 2019 à 89,8 M€ au 31 mars 2020. Les capitaux propres de 44,6 M€ au 31 mars 2019 atteignent 54,7 M€ au 31 mars 2020.

Les immobilisations incorporelles nettes ont baissé de -19 K€ par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2019 tandis que les immobilisations corporelles nettes ont augmenté de +169 K€ sur la même période.

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 18,0 M€ au 31 mars 2020.

## **Signature d'un contrat de crédit**

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Ce financement est composé d'une part de plusieurs lignes de crédits (à hauteur de 23,5M€) et d'un crédit renouvelable (à hauteur de 15M€) respectivement encadrés par la signature d'un contrat de crédits

et d'autre part de deux lignes de crédits (à hauteur de 7,5M€) auprès de BPI France Financement.

Ce financement a été signé à des conditions attractives et la durée de l'engagement des prêteurs, sur plusieurs années (échéance sur 7 ans), confirme la qualité de crédit du Groupe. Ce financement est sujet au respect d'un ratio financier détaillé dans les engagements hors bilan des annexes aux comptes.

## **Eléments juridiques**

Le premier trimestre de l'année fiscale 2019/20 a été marqué par la communication des griefs de la part de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo sur PC dont Focus fait partie.

Pour rappel, une communication des griefs informe le destinataire d'une éventuelle infraction aux règles de l'UE et lui permet de faire part de ses observations. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de l'enquête. Comme détaillé au paragraphe 1.5.12 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du rapport du Directoire, le Groupe continue à coopérer et échanger avec la Commission à ce sujet.

Le 6 août 2019, le Groupe a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Le 21 janvier 2020, lors de la présentation des résultats semestriels aux investisseurs et au marché, le Groupe a annoncé le départ de Deborah Bellangé, vice-présidente du Directoire et directrice administratif et financier, à compter du 1er février 2020.

Le Directoire de la Société, réuni le 12 mars 2020, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil

de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 23 mars 2021. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2020, 151 759 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 13 102 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 12 mars 2020) contre 138 657 actions à la même date l'an dernier.

## **Eléments opérationnels**

Les 10 et 11 avril 2019, Focus Home Interactive a organisé au cœur de Paris son événement annuel, le What's Next. Plus de 120 Médias du monde entier, 15 studios et 150 partenaires commerciaux de Focus se sont ainsi donné rendez-vous durant deux journées pour dévoiler un peu plus les titres du catalogue Focus 2019. Versions jouables, présentations exclusives des jeux par les développeurs et interviews ont été au programme.

Faisant suite aux annonces sur la stratégie du Groupe, les visiteurs ont ainsi découvert un nouvel espace dévoilant 12 partenariats pour les prochaines années.

Le Groupe y a annoncé notamment :

- que son partenariat avec Games Workshop se renforce avec la signature de plusieurs nouveaux titres. Focus et Games Workshop vont collaborer avec les développeurs Saber Interactive, Gasket Games et Stream On Studio sur des jeux aux genres variés supportés par des franchises réputées.
- le renouvellement de son partenariat avec le studio DONTNOD Entertainment, une des figures clés du

jeu vidéo mondial. Vampyr, premier fruit de cette association, a conquis la presse et les joueurs du monde entier.

- plusieurs nouvelles collaborations avec les équipes de Saber (le studio derrière Halo The Master Chief Collection, NBA 2K Playgrounds Series, Quake Champions...), qui seront en charge du développement de nouveaux projets ambitieux, ainsi que du portage de licences phares du catalogue Focus sur Nintendo Switch et mobile.
- un nouveau partenariat avec le studio Sumo Digital, l'un des plus grands studios de développement indépendant basé au Royaume-Uni. Sumo Digital est un studio avec une longue expérience, et a travaillé avec les plus grands noms de l'industrie, tels que Sony, Microsoft et Sega. Le premier fruit de cette collaboration offrira une expérience multijoueur sans compromis, dans un univers aussi sombre que violent, et sera développé par Sumo Newcastle, l'équipe à qui l'on doit EVE: Valkyrie.

Le Groupe a réussi au mois d'avril 2019 la sortie du titre « World War Z » adapté du film éponyme de Paramount et développé avec le studio Saber. Le jeu s'est classé dès sa sortie tout en haut des classements des best-sellers à travers le monde et totalisait dès le 21 mai plus de 2 millions de jeux vendus.

Le Groupe a également réussi en mai 2019 le lancement de **A Plague Tale : Innocence**, jeu d'exception développé par le studio Asobo. Le titre a séduit les joueurs du monde entier, avec notamment 97% d'avis positifs par les utilisateurs de Steam, la plus grande plateforme de

téléchargement de jeux PC au monde.

**A Plague Tale** a rencontré également un remarquable succès commercial avec plus d'1 million d'unités vendues. Il a enfin été salué par la critique puisqu'il a remporté six prix lors des Pégase du jeu vidéo en mars 2020 à Paris, dont le prix du meilleur jeu de l'année.

Au cours du mois de septembre 2019, **GreedFall** du studio Spiders a lui aussi réalisé un succès commercial remarquable en séduisant à la fois la presse spécialisée et les joueurs du monde entier.

## **Signature d'un nouveau bail**

Le Groupe a signé le 2 mars 2020 un bail pour l'extension des locaux situés au 11 rue de Cambrai, Parc Pont de Flandre, 75019 Paris.

## **1.2. Evènements postérieurs au 31 mars 2020**

### **Covid-19**

La survenance de la pandémie de coronavirus au premier trimestre 2020, a entraîné une crise de santé publique à l'échelle mondiale, exposant le Groupe à un risque de ralentissement de ses activités.

Le Groupe a aussitôt pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux. Le Groupe s'est ainsi engagé à les soutenir tout au long de cette période d'incertitude en déployant les solutions techniques et organisationnelles de travail à distance. Focus Home Interactive et ses studios partenaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au contexte et garantir la continuité de ses activités.

Néanmoins la mise en place des mesures restrictives liées au contrôle de l'épidémie a eu un effet négatif sur la distribution physique des produits du Groupe et incite à la prudence. La stratégie digitale mise en place par Focus Home Interactive a cependant permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser les ventes.

La continuité des projets et les travaux de développement se poursuivent avec nos partenaires. Les calendriers de lancement de certains jeux ont été décalés sans que cela n'affecte les prévisions d'activité de l'exercice 2020-21.

### **Sortie de jeux**

La fin du mois d'avril 2020 a été marquée par la sortie du jeu Snowrunner développé avec le studio Saber dans

un contexte sanitaire mondial dégradé qui a impacté les ventes physiques du jeu. Malgré cela le jeu rencontre un large succès avec un démarrage spectaculaire en particulier en digital. Le jeu a atteint 1 million d'unités vendues début juin 2020 et laisse présager un succès largement supérieur au précédent opus « Mudrunner »

### **Croissance externe**

Le 23 juin 2020, le Groupe a signé une convention d'achat d'actions pour l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, (« Deck13 »). Deck13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros en numéraire issus du nouveau financement bancaire et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, au travers de la mise en oeuvre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette acquisition s'inscrit dans le plan stratégique EEE du Groupe et permet à Focus Home Interactive de détenir le contrôle total de la propriété intellectuelle des jeux développés. En outre, Focus Home Interactive acquiert un service d'édition pour le développement de jeux indépendants, ce qui aidera le Groupe à explorer de nouvelles opportunités.

## **1.3. Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard

des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.



## 1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Il est à noter que les avances aux studios de développement versées dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux et autres investissements dans les jeux, dont la propriété intellectuelle « IP » n'est pas acquise par le Groupe ne sont pas immobilisées et demeurent comptabilisées en « Autres créances » (se reporter à la note 1.8 ci-dessous). Seuls les investissements réalisés pour les jeux où par exception, la propriété intellectuelle « IP » est acquise par le Groupe, figurent dans les immobilisations incorporelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets, licences :  
Linéaire 3 ans
- Droit de propriété intellectuelle :  
Dégressif sur 12 mois
- Installations générales, agencements et aménagements : Linéaire 8 ans – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique :  
Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau :  
Linéaire 5 à 8 ans.

## 1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- le compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres.

## 1.6. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « coût moyen pondéré » (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en

fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année le Groupe procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de Focus Home Interactive et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

## 1.7. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque d'irrecouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

## 1.8. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des avances aux studios de développement versées dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement d'avances de royalties selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites « Milestones ».

Lors du lancement des jeux, le montant total de garantie (qu'il soit pré-payé ou non) est étalé en charges sur la

durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois, ou selon la période de consommation réelle de la garantie au regard des royalties générées. Cet étalement peut être modifié pour traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus par le jeu et des premières tendances de ventes constatées.

Cette consommation de royalties est alors comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Coûts des ventes ». Si l'amortissement est supérieur aux royalties avancées, une provision pour factures non parvenues serait établie.

## 1.9. Opérations en devises

Le Groupe a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

Le Groupe s'engage régulièrement dans les opérations de couverture de risque de change. Cette couverture vise les encaissements en USD et en GBP et se souscrit

en fonction des prévisions de flux entrants d'USD et GBP révisées en cours d'année.

Au 31 mars 2020, le Groupe a souscrit des contrats de couverture en-cours pour des engagements d'achats de 1,12 M GBP (aucun engagement en USD). Les cours garantis des différents contrats sont compris entre 0,9235 GBP et 0,9250 GBP pour 1 euro.

## 1.10. Provision pour risques

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients.

Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour

chaque titre selon la performance des ventes.

Une provision pour risque est aussi constituée lorsque le risque d'une perte à terminaison sur un jeu non encore lancé est probable. Celle-ci est évaluée en tenant compte des prévisions de ventes et de coûts afférents au jeu concerné.

## 1.11. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par Le Groupe, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à

la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2020 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 1,35 % ;
- Taux d'augmentation des salaires 3% ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.
- Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans le Groupe.

## 1.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffres d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

## 1.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est exclusivement composé de ventes de jeux-vidéos sur support physique ou dématérialisé.

**a) Produits physiques (ventes retail) :** Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

**b) Produits dématérialisés (ventes digitales) :** Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet du Groupe ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

## 1.14. Coûts des ventes

Le coût des ventes comprend les coûts externes suivants :

- les redevances dues aux studios de développement par jeu vidéo, comprenant :
  - la charge d'amortissement des avances prévues contractuellement et versées aux studios avant ou après le lancement des jeux. Se référer à la note 1.8 concernant les modalités d'amortissement de ces avances, et
  - des redevances complémentaires correspondant à un pourcentage de la rentabilité d'un titre, une fois les avances et coûts de fabrication recoups.
- le coût de fabrication des produits vendus, y compris les droits de fabrication versés aux consociers,
- les royalties sur licences dus à des tiers dès lors que la propriété de la licence n'appartient pas aux studios de développement,
- les provisions sur stocks,
- les coûts de transport,
- les provisions pour risque retour clients et de perte à terminaison sur jeu (cf. 1.10).

## 1.15. Coûts de production

Cette destination comprend les dépenses des équipes de suivi de production, y compris les salaires, charges et accessoires et les coûts externes de production (traduction, labélisation, et les tests de contrôle de qualité).

## 1.16. Frais de marketing et commercialisation

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing et de commercialisation, y compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing et de commercialisation des jeux ainsi que les provisions pour créances douteuses.

## 1.17. Frais généraux et administratifs

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées ni au coût des ventes, coût de production ou au coût de marketing et de commercialisation.

## 1.18. Autres produits et charges d'exploitation

Cette destination comprend notamment :

- les produits et charges liés aux échanges publicitaires.
- les coûts liés aux jeux annulés : le Groupe peut investir des sommes dans des maquettes ou débuts de production de jeux. Si la direction évalue que la valeur commerciale du jeu ne justifie pas l'investissement dans son développement, le jeu n'est pas commercialisé et la charge correspondant aux sommes engagées est comptabilisée en coûts liés aux jeux annulés.

## 1.19. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts et les gains et pertes de change.

## 1.20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes et non-liées aux investissements dans les jeux.

## 1.21. Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## 2. Principes et méthodes de consolidation

### 2.1. Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération ou de la création d'une filiale.

Focus Home Interactive ne détient aucune filiale ou participation significative autre que sa filiale américaine créée en septembre 2013.

Entreprise	Siège	N° Siret	Contrôle	Intérêt	Méthode*
Focus Home Interactive USA LLC	1617 JFK Blvd Suite 555 Philadelphia, PA 19103 USA	N/A	100%	100%	IG

\*Intégration Globale

### 2.2. Méthode de consolidation

La filiale américaine est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans la mesure où Focus Home Interactive France exerce sur cette entité un contrôle exclusif. La consolidation est réalisée directement par la société-mère consolidante.

### 2.3. Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitueraient un écart d'acquisition.

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de la période écoulée.

### 2.4. Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables applicables en France et sont, le cas échéant, retraités afin que les méthodes comptables soient harmonisées.

### 2.5. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées du Groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés.

### 2.6. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique réserve de conversion.

### 2.7. Opérations en crédit-bail

Les contrats de crédit-bail n'ayant pas un caractère significatif, ils n'ont pas fait l'objet de retraitements, selon les dispositifs du règlement susvisé.

### 2.8. Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable.

## 2.9. Date de clôture des comptes

La société consolidante, tout comme sa filiale américaine, clôture ses comptes annuels au 31 mars.

## 2.10. Comparabilité des comptes

Les deux exercices ont chacun une durée de 12 mois.

# 3. Explications des postes de bilan, de compte de résultat et de leurs variations

## 3.1. Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent les investissements dans les outils de travail du Groupe.

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent également les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et dont le Groupe possède des droits de propriété intellectuelle.

	31/03/2019	Acquisitions	Cessions	31/03/2020
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 438	0	0	1 438
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>1 438</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 438</b>
Amort brevets, licences, marques, logiciels	(1 405)	(19)	0	(1 424)
Amort autres immobilisations incorporelles	0			0
<b>AMORT IMPOS INCORPORELLES</b>	<b>(1 405)</b>	<b>(19)</b>	<b>0</b>	<b>(1 424)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>32</b>	<b>(19)</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

## 3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2019	Acquisitions	Cessions	31/03/2020
Constructions et agencements	189	1	0	190
Autres immobilisations corporelles	958	354	0	1 313
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 147</b>	<b>356</b>	<b>0</b>	<b>1 503</b>
Amort constructions et agencements	(98)	(33)	0	(131)
Amort Autres immobilisations corporelles	(558)	(154)	0	(712)
<b>AMORT IMPOS CORPORELLES</b>	<b>(655)</b>	<b>(187)</b>	<b>0</b>	<b>(842)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>492</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>661</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique.

## 3.3. Immobilisations financières

	31/03/2019	Acquisitions	Cessions	31/03/2020
Titres des sociétés non consolidées	1	0	0	1
Dépôts de garantie	233	4	(39)	198
Compte de liquidité - Gilbert Dupont	104	0	9	112
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>338</b>	<b>4</b>	<b>(30)</b>	<b>311</b>
Dépréciation des titres non consolidés	(1)	0	0	(1)
<b>VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>337</b>	<b>4</b>	<b>(30)</b>	<b>310</b>

Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits, y compris des intérêts courus, ainsi que du compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres.

### 3.4. Stocks

	31/03/2020			31/03/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	758	(332)	425	835
Produits finis	203	(43)	159	206
<b>TOTAL DES STOCKS</b>	<b>960</b>	<b>(375)</b>	<b>585</b>	<b>1 041</b>

A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2020, une dotation de 375 K€ et une reprise de 356 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact négatif de 19 K€ sur le résultat d'exploitation.

### 3.5. Clients et comptes rattachés

	31/03/2020			31/03/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	14 554	(20)	14 534	8 501
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>14 554</b>	<b>(20)</b>	<b>14 534</b>	<b>8 501</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Aucune provision pour dépréciation des comptes clients a été constatée sur l'exercice contre une dotation aux provisions de 25 K€ sur l'exercice précédent.

Une reprise de provisions de 5 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2020.

### 3.6. Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2020			31/03/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Avances et acomptes versés	48 200	-	48 200	35 197
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	566
Créances sociales et fiscales	3 777	-	3 777	2 178
Impôts différés actif	74	-	74	406
Charges constatées d'avance	2 021	-	2 021	2 369
Instruments de couverture de change	0	-	0	84
Ecart de conversion actif	11	-	11	21
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>54 083</b>	<b>0</b>	<b>54 083</b>	<b>40 822</b>

#### **Avances et acomptes versés**

Les avances et acomptes versés sont majoritairement des avances aux studios de développement versés dans le cadre des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution, le solde de ces avances s'élevait respectivement à 48 M€ au 31 mars 2020 et à 35,2 M€ au 31 mars 2019.

Ces avances ont des échéances (de reprise en résultat) telles que détaillées ci-dessous et selon les dates de sortie des jeux connues à la date de clôture.

Etat des avances sur jeux et impact sur résultat	31/03/2020
Avances versées sur jeux	48 024
Dont impact sur résultat à moins d'un an	24 883
Dont impact sur résultat à plus d'un an et moins de 5 ans	23 141
Dont impact sur résultat à plus de 5 ans	-

Le montant des avances versées aux studios de développement au cours de l'exercice 2019/20 a été de 35,3 M€ et était de 25,6 M€ au cours de l'exercice 2018/19.

**Impôts différés actifs**

Les impôts différés se décomposent comme suit :

	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Différences temporaires	295	(220)	74
<b>Impôt différés</b>	<b>295</b>	<b>(220)</b>	<b>74</b>

**Autres créances**

Les autres créances ont une échéance à moins d'un an.

Les créances sociales et fiscales concernent essentiellement les crédits de TVA et la TVA à régulariser sur les écritures de clôture (ex. TVA sur FNP).

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019
Abonnements et locations	51	49
Cotisations et autres frais	139	55
Jeux non sortis	1 831	2 265
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2 021</b>	<b>2 369</b>

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing et de production (localisation et test) pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

**3.7. Trésorerie**

	31/03/2020	31/03/2019
Valeurs Mobilières	0	0
Disponibilités	19 639	20 001
<b>Trésorerie brute</b>	<b>19 639</b>	<b>20 001</b>
Découvert bancaire	0	0
<b>Trésorerie nette</b>	<b>19 639</b>	<b>20 001</b>
Gain/Perte latente sur instruments financiers	0	0
<b>Trésorerie y compris Gain/Perte latent sur instruments financiers</b>	<b>19 639</b>	<b>20 001</b>

Le Groupe ne détient pas de valeurs mobilières au 31 mars 2020.

**3.8. Capitaux propres consolidés**

Au 31 mars 2020, le capital du Groupe Focus Home Interactive est composé de 5 307 192 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

**Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 250 387	1,2
Actions émises pendant l'exercice	56 805	1,2
En fin d'exercice	5 307 192	1,2

**Actions propres**

Les actions propres au 31 mars 2020 s'élèvent à 3,9 M€, correspondant au programme de rachat d'actions propres pour 3,7 M€ et aux titres achetés dans le cadre du programme de liquidité mis en place par le Groupe pour 0,2 M€.



### 3.9. Capital potentiel – Instruments dilutifs

Le Groupe a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée.

#### a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

Attribution gratuite d'actions			
Date d'autorisation	06/10/2017	11/10/2018	26/06/2019
Date de vesting	06/10/2019	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023
Fin de période de rétention	06/10/2020	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024
<b>Quantités attribuées</b>	<b>14 450</b>	<b>48 600</b>	<b>5 600</b>
Quantités annulées	950	3 000	-
<b>Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2020</b>	<b>-</b>	<b>31 500</b>	<b>5 600</b>
<b>Quantités encore en période de rétention au 31/03/2020</b>	<b>13 500</b>	<b>14 100</b>	<b>-</b>

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2020.

#### b) Options de souscription d'actions

Stock options			
Date d'autorisation	06/01/2015	06/10/2017	26/06/2019
<b>Date butoire d'exercibilité</b>	<b>06/01/2020</b>	<b>06/10/2022</b>	<b>26/06/2024</b>
Prix d'exercice	9,1	21,3	18,5
Quantités autorisées	200 000	25 000	25 000
<b>Quantités attribuées</b>	<b>198 750</b>	<b>7 450</b>	<b>15 750</b>
Quantités annulées	5 000	500	-
Quantités exercées	193 750	500	-
<b>Quantités résiduelles au 31/03/2020</b>	<b>-</b>	<b>6 450</b>	<b>15 750</b>

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2020.

#### c) Bons de souscription d'actions

En 2015, le Groupe avait procédé à la création de 5 000 BSA du plan BSA 2015 attribuées au 06/01/2015 (ouvert pour une période de 10 ans au prix de 9,10€).

Il s'agit du seul plan en vigueur au 31 mars 2020.

### 3.10. Provisions pour risques et charges

	31/03/2019	Dotations	Reprises	31/03/2020
Provision pour risques	207	382	(158)	432
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	218	0	(3)	215
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>425</b>	<b>382</b>	<b>(161)</b>	<b>646</b>

Les provisions pour risques correspondent essentiellement à la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur AGA.



### 3.11. Emprunts et dettes financières

	31/03/2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2020
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 183	1 000	(521)	1 661
- dont à moins d'un an	542	1 000		1 261
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	641			401
- dont à plus de 5 ans	0			0
Découvert bancaire	0			0
<b>Endettement financier</b>	<b>1 183</b>	<b>1 000</b>	<b>(521)</b>	<b>1 661</b>
Trésorerie*	20 001			19 639
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>(18 819)</b>	<b>1 000</b>	<b>(521)</b>	<b>(17 977)</b>

(\*) Trésorerie hors instruments de trésorerie

L'endettement financier brut hors découverts bancaires inclut un prêt BPI renégocié en novembre 2017. Cet emprunt n'est pas assorti de covenants financiers.

Cet emprunt, libellé en Euros est à taux fixe et ses modalités sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2019	Solde au 31/03/2020
Prêt OSEO 2	550 K€	2,37% fixe	7 ans avec 1er remboursement en capital différé au 1er août 2014 (20 trimestrialités)	Juillet 2012	83	-
Banque Palatine	750 K€	2,5% fixe	5 ans avec une 1ère trimestrialité décalée en nov 2014 (puis 20 trimestrialités)	Août 2014	79	-
HSBC	750 K€	2,04% fixe	5 ans avec 1er remboursement en capital différé au 1er janvier 2015 (20 trimestrialités)	Août 2014	117	-
BPI	1 200 K€	2,39% fixe	5 ans en 20 trimestrialités sans différé	Octobre 2017	900	660

Au 31 mars 2020, le Groupe a un tirage en cours de 1 000 000 euros exécuté sur la nouvelle ligne de crédit revolving de 15 M€ (signé le 06 février 2020).

### 3.12. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se présentent comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019
Dettes fournisseurs	2 000	1 705
Factures non parvenues	1 577	1 148
Factures non parvenues - studios	18 019	11 716
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>21 595</b>	<b>14 568</b>

Au 31 mars 2020, les factures non parvenues- studios ne concernent que les factures à recevoir au titre des royalties complémentaires relative aux rapports de vente envoyés aux studios dans les 45 jours suivants la date de clôture.

### 3.13. Autres dettes

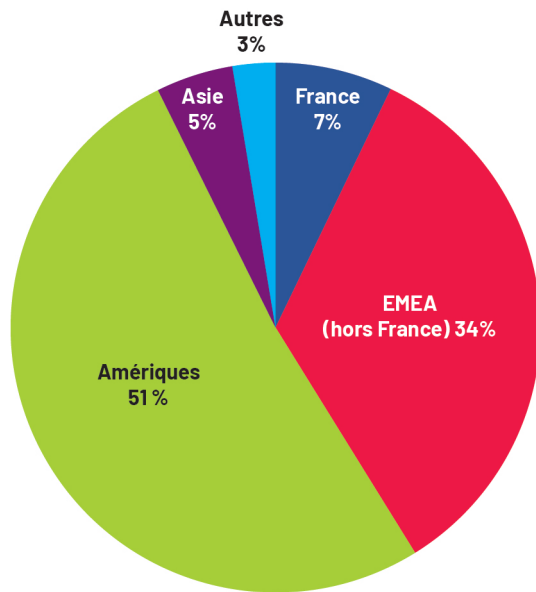
	31/03/2020	31/03/2019
Dettes fiscales et sociales	6 296	5 334
Impôts différés passif	0	111
Autres dettes (dont avances et acomptes reçus)	4 365	3 230
Produits constatés d'avance	429	1 703
Ecart de conversion passif	158	122
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>11 248</b>	<b>10 499</b>
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>11 248</i>	<i>10 499</i>

Les « autres dettes (dont avances et acomptes reçus) » sont composés essentiellement des avoirs à établir aux clients découlant de leurs conditions contractuelles.

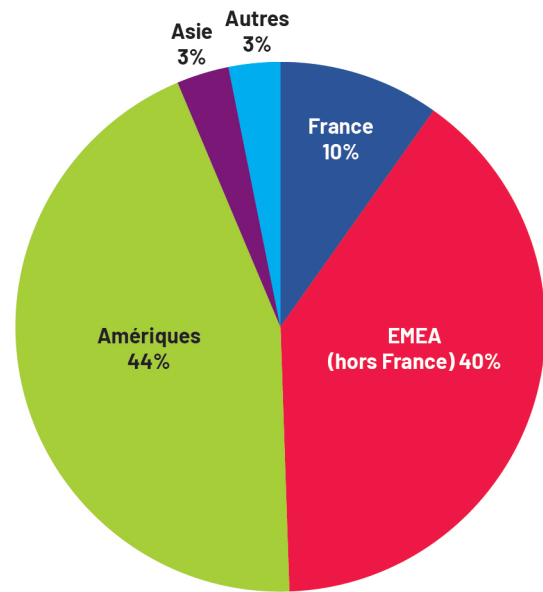
### 3.14. Ventilation du chiffre d'affaires

#### A. Répartition des ventes par zones géographiques

2019/20



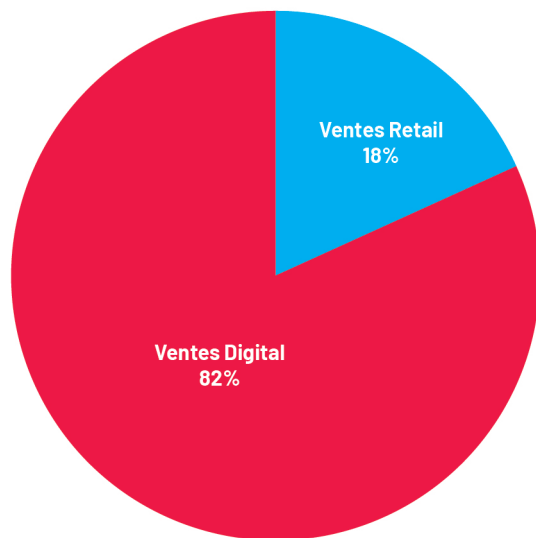
2018/19



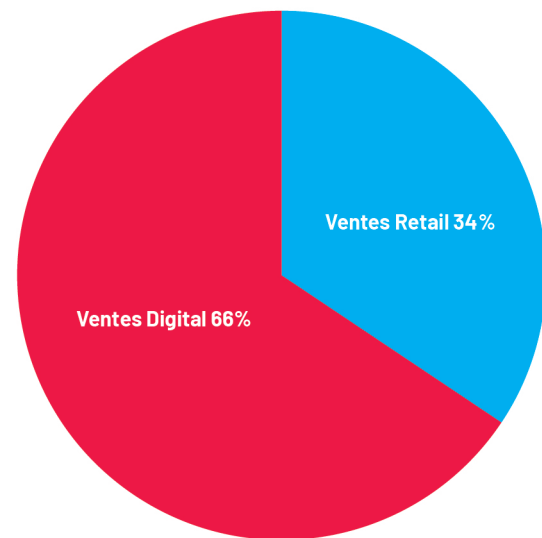
Zone géographique	31/03/2020		31/03/2019		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
France	10 229	7%	12 358	10%	-2 129	-17%
EMEA (hors France)	48 560	34%	49 959	40%	-1 399	-3%
Amériques	73 555	52%	55 681	44%	17 874	32%
Asie	6 723	5%	4 023	3%	2 701	67%
Autres	3 724	3%	3 961	3%	-237	-6%
<b>Total</b>	<b>142 791</b>	<b>100%</b>	<b>125 982</b>	<b>100%</b>	<b>16 810</b>	<b>13%</b>

#### B. Répartition par canal de ventes

2019/20



2018/19



Canal de vente	31/03/2020		31/03/2019		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Ventes Retail	26 013	18%	43 317	34%	-17 304	-40%
Ventes Digital	116 778	82%	82 665	66%	34 113	41%

### 3.15. Coût des ventes

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Coût de fabrication & accessoires	11 388	15 473	(4 085)
Redevances studios	87 370	73 880	13 490
<b>TOTAL COUT DES VENTES</b>	<b>98 759</b>	<b>89 353</b>	<b>9 406</b>
<i>dont amortissement des avances</i>	23 668	26 904	

### 3.16. Coût de production

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Charges Externes de Production	1 511	1 226	285
Frais Internes de production (Salaires & Allocations)	3 916	3 364	552
<b>TOTAL COUT DE PRODUCTION</b>	<b>5 427</b>	<b>4 590</b>	<b>837</b>

### 3.17. Frais de marketing et de commercialisation

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Charges Externes de Marketing & Commercialisation	8 543	9 500	(957)
Frais et charges liés aux créances (1)	(57)	269	(326)
Frais Internes Marketing et Commercialisation (Salaires & Allocations)	4 494	3 783	711
<b>TOTAL FRAIS DE MARKETING &amp; COMMERCIALISATION</b>	<b>12 980</b>	<b>13 553</b>	<b>(573)</b>

(1) dont (127) K€ de gains de change net sur créances et dettes commerciales

### 3.18. Frais généraux et administratifs

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Autres charges liées au personnel	227	57	170
Loyers, charges locatives et frais annexes	879	771	108
Frais Informatiques & Téléphoniques	364	248	116
Services Bancaires	354	147	207
Taxes et Impôts hors IS	714	545	169
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 898	1 085	813
Frais Internes administratifs (Salaires & Allocations)	1 907	1 685	222
Dotations aux Amortissements	206	179	26
<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS</b>	<b>6 549</b>	<b>4 718</b>	<b>1 831</b>

### 3.19. Charges de personnel

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Frais de production	3 845	3 257	588
Frais de marketing et commercialisation	4 380	3 637	743
Frais généraux et administratifs	1 732	1 453	280
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>9 957</b>	<b>8 346</b>	<b>1 611</b>

### 3.20. Variation nette des amortissements et provisions

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR NATURE	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Dotation aux amortissements :			
- sur immobilisations incorporelles	19	18	1
- sur immobilisations corporelles	187	161	26
<b>Total dotations aux amortissements</b>	<b>206</b>	<b>179</b>	<b>26</b>
Dotation aux provisions :			
- sur stocks	375	356	19
- sur actif circulant (hors stocks)	0	25	(25)
- sur risques et charges	371	1 119	(748)
- risque pour pertes de changes	11	21	(10)
- sur risques et charges (hors risque retour)	0	74	(74)
<b>Total dotation aux provisions</b>	<b>758</b>	<b>1 596</b>	<b>(838)</b>
Reprises de provisions :			
- sur stocks	356	278	79
- sur actif circulant (hors stocks)	5	0	5
- sur risques et charges	137	1 119	(982)
- risque pour pertes de changes	21	3	18
- sur risques et charges (hors risque retour)	3	62	(58)
<b>Total reprises de provisions</b>	<b>523</b>	<b>1 461</b>	<b>(938)</b>
<b>Total dotations aux provisions nettes des reprises</b>	<b>235</b>	<b>135</b>	<b>100</b>
<b>Variations nettes des amortissements et des dépréciations</b>	<b>440</b>	<b>314</b>	<b>126</b>

VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS PAR DESTINATION	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Dotation aux amortissements :			
- sur frais de production	0	0	0
- sur frais de marketing et commercialisation	0	0	0
- sur frais généraux et administratifs	206	179	26
- sur coût des ventes	0	0	0
<b>Total dotations aux amortissements</b>	<b>206</b>	<b>179</b>	<b>26</b>
Dotation aux provisions :			
- sur frais de production	22	41	(19)
- sur frais de marketing et commercialisation	34	63	(29)
- sur frais généraux et administratifs	16	25	(9)
- sur coût des ventes	686	1 430	(744)
- exceptionnelles	0	36	(36)
<b>Total dotation aux provisions</b>	<b>758</b>	<b>1 596</b>	<b>(838)</b>
Reprises de provisions :			
- sur frais de production	34	17	0
- sur frais de marketing et commercialisation	53	37	16
- sur frais généraux et administratifs	25	15	10
- sur coût des ventes	410	1 330	(919)
- exceptionnelles	0	62	(62)
<b>Total reprises de provisions</b>	<b>523</b>	<b>1 461</b>	<b>(938)</b>
<b>Total dotations aux provisions nettes des reprises</b>	<b>235</b>	<b>135</b>	<b>100</b>
<b>Variations nettes des amortissements et des dépréciations</b>	<b>440</b>	<b>314</b>	<b>126</b>

### 3.21. Résultat financier

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Gain de change	482	714	(231)
Reprises d'amortissements et provisions	21	3	18
Autres produits financiers	0	0	0
<b>Produits financiers</b>	<b>503</b>	<b>717</b>	<b>(213)</b>
Perte de change	579	754	(176)
Intérêts financiers	28	43	(15)
Dotations aux amortissements et provisions	11	21	(10)
Autres charges financières	1	3	(2)
<b>Charges financières</b>	<b>619</b>	<b>821</b>	<b>(202)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(116)</b>	<b>(104)</b>	<b>(11)</b>

### 3.22. Résultat exceptionnel

	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Reprises d'amortissements et provisions	0	61	(61)
Produits de cession d'immobilisations	0	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0	0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>(61)</b>
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Autres charges exceptionnelles*	40	2 096	(2 056)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>40</b>	<b>2 096</b>	<b>(2 056)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(40)</b>	<b>(2 035)</b>	<b>1 995</b>

\* Les autres charges exceptionnelles au 31 mars 2019 correspondaient principalement aux indemnités, charges sociales incluses, relatives au protocole d'accord transactionnel suite au départ de l'ancien président.

### 3.23. Résultat net par action

	31/03/2020	31/03/2019
Capital social	6 369	6 300
Nombre d'actions	5 307 192	5 250 387
Nombre d'actions pondérées hors actions propres	5 291 983	5 183 888
Nombre d'actions dilutives	69 300	80 500
Nombre d'actions diluées	5 361 283	5 264 388
<b>Résultat net</b>	<b>13 040</b>	<b>7 974</b>
<b>Résultat net par actions pondérées</b>	<b>2,46</b>	<b>1,54</b>
<b>Résultat net dilué par actions</b>	<b>2,43</b>	<b>1,51</b>

### 3.24. Impôt sur les bénéfices

	31/03/2020	31/03/2019
Actifs d'impôts différés	74	406
Passifs d'impôts différés	0	(111)
<b>Impôts différés au bilan</b>	<b>74</b>	<b>295</b>
Impôt exigible	5 795	4 001
Impôt différés	220	(28)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>6 015</b>	<b>3 972</b>

<b>Résultat Courant avant Impôt</b>	<b>19 056</b>
Impôts Courants	(5 795)
Impôts Différés	(220)
<b>Charge d'Impôt Totale</b>	<b>(6 015)</b>
Taux Effectif d'Impôt	31,94%
Taux Standard Groupe	32,02%
<b>Charge d'Impôt Théorique</b>	<b>(6 102)</b>
Différence Théorique / Réelle	(86)
<b>Éléments expliquants la différence entre la charge d'impôt théorique et réelle :</b>	
Différences permanentes	<b>(87)</b>
Ecart de taux	(38)
Autres réintégrations / déductions	(48)
<b>Total des éléments de preuve d'impôt identifiés</b>	<b>(87)</b>

### 3.25. Effectif

	31/03/2020	31/03/2019
Production	61	55
Marketing et commercial	49	43
Administratif	18	15
<b>Total Effectif moyen</b>	<b>127</b>	<b>113</b>

### 3.26. Engagements hors bilan

#### 1. Engagements donnés

##### a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2020, le Groupe a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec les studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont telles que :

	31/03/2020	31/03/2019
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	78 410	38 812
Dont aux studios	77 054	38 162
Dont aux ayant-droits	1 356	650

	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	78 410
Dont à moins d'un an	43 350
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	35 060
Dont à plus de 5 ans	-

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste avances versées à l'actif du Bilan et seront recyclées en compte de résultat selon le principe décrit en note 1.8.

##### b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège du Groupe.

	31/03/2020
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	6 416
Dont à moins d'un an	1 019
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	4 376
Dont à plus de 5 ans	1 021

**c) Autres contrats de location**

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

**d) Crédit-baux**

Le Groupe a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel mais qui ne relève pas d'un caractère significatif.

**e) Covenants bancaires**

Le Groupe respecte au 31 mars 2020 l'unique covenant issu du contrat de crédit signé en février 2020 et exprimé comme le rapport des dettes financières consolidées sur le résultat d'exploitation consolidé.

**f) Couvertures de change**

L'exposition du Groupe au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses dans cette monnaie.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. Le Groupe est donc amené à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Voir note 1.9 pour les informations concernant la politique de couverture des risques de devises.

**2. Engagements reçus**

Il est rappelé qu'en juillet 2014 un nantissement portant sur 79 712 titres de la Société a été accordé en sûreté de deux emprunts souscrits en juillet et août 2014 par la société NABUBOTO (contrôlée par Denis THEBAUD, actionnaire majoritaire de la Société). A la date du présent rapport, ce nantissement est entièrement levé du fait du remboursement complet de ces emprunts.

Le Groupe bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élevant à 17 M€.

**3.27 Transactions avec les parties liées**

Le Groupe rémunère ses mandataires, dont les membres du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Directoire.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2020	31/03/2019
Indemnités de mandat (1)	36	36
Jetons de présence (2)	45	45
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat du Président du Conseil de surveillance.

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.

**3.28 Honoraires des commissaires aux comptes**

	31/03/2020		31/03/2019	
	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés:				
- Emetteur	89,6	100%	88,4	100%
<b>Total mission légale des contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>89,6</b>	<b>100%</b>	<b>88,4</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement	0		0	
<b>Total autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>89,6</b>	<b>100%</b>	<b>88,4</b>	<b>100%</b>







**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Focus Home Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au

Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 24 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement

ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**Gatti Conseil**  
**BERTRAND GATTI**  
Bertrand GATTI

**Deloitte & Associés**  
**Julien RAZUNGLES**  
Julien RAZUNGLES







**COMPTES ANNUELS  
EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2020**





# COMPTES ANNUELS

## EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2020

[en milliers d'Euros]

### I. BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise : 11, rue de Cambrai, 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 39985627700021		Code APE : 58.21 Z						
en K€		Exercice N, clos le : 31/03/2020			31/03/2019			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 475	1 461	14	32
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	190	131	60	91
		Installations techniques, matériels et outillages industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 209	712	497	399
		Immobilisations en cours	AV	AW	104		104	2
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1	1	0	0
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI	4 317	1 550	2 767	3 893	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>7 295</b>	<b>3 853</b>	<b>3 442</b>	<b>4 417</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BO				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	487	155	332	510
	Marchandises		BT	BU	203	43	159	206
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	48 173		48 173	35 552
	CREANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	14 248	20	14 228	9 851
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 979		3 979	2 286
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	0		0	0
Disponibilités		CF	CG	18 832		18 832	19 946	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3)		CH	CI	1 756		1 756	2 068
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>87 678</b>	<b>219</b>	<b>87 459</b>	<b>70 420</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN		11		11	106
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>94 984</b>	<b>4 072</b>	<b>90 912</b>	<b>74 943</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					CP		(3) Part à plus d'un an	CR
<b>Clause de réserve de propriété :</b>		<b>Immobilisations :</b>		<b>Stocks :</b>		<b>Créances :</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## II. BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé 6 369 K€)		DA	6 369	6 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....		DB	22 311	21 625
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	EK ]	DC		
	Réserve légale (3)		DD	779	779
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours)	B1 ]	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	EJ ]	DG		
	Report à nouveau		DH	15 210	11 126
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	12 127	7 587
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>56 795</b>	<b>47 419</b>	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	432	207
	Provisions pour charges		DQ	215	218
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>646</b>	<b>425</b>	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 661	1 212
	Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs)	EI ]	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	2 562	2 137
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	21 368	14 185
	Dettes fiscales et sociales		DY	6 419	5 410
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	1 272	2 330
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	29	1 703
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>33 312</b>	<b>26 977</b>	
	Ecart de conversion passif*		(V) ED	158	122
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	<b>90 912</b>	<b>74 943</b>	
RENNVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 349	24 198
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

### III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE PAR NATURE

		Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive							
		Exercice N				Exercice N-1			
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	87	FB	162	FC	249	1 099	
	Production vendue { biens* services*	FD	4 218	FE	12 586	FF	16 804	27 530	
		FG	1 460	FH	119 341	FI	120 801	92 379	
		FJ	5 765	FK	132 089	FL	137 855	121 007	
	Chiffre d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM	(228)	1	
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	0	3	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	404	2 292	
Autres produits (1)(11)					FQ	606	67		
<b>Total des produits d'exploitation (2)(I)</b>						FR	138 637	123 369	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	62	1 144	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5	(117)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 423	7 949	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3)(6bis)*					FW	101 565	89 314	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	846	673	
	Salaires et traitements*					FY	6 328	5 286	
	Charges sociales (10)					FZ	2 948	2 413	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	206	179
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	199	232
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	382	1 215	
	Autres charges (12)					GE	467	202	
<b>Total des charges d'exploitation (4)(II)</b>						GF	118 430	108 490	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	20 207	14 878	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3	12	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	103	26	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	482	714	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	588	752	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 203	346	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30	49	
	Différence négative de change					GS	579	754	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	1 812	1 150	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1 225)	(398)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>						GW	18 982	14 480	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	0	0	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*					HB	89	147	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					HC	0	62	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>						HD	89	209	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)					HE	3	70	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*					HF	213	2 257	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	0	0	
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>						HH	215	2 326	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						HI	(127)	(2 117)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ	934	775
Impôts sur les bénéfices*						(X)	HK	5 795	4 001
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>						HL	139 314	124 329	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>						HM	127 186	116 742	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>						HN	12 127	7 587	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

## 1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Focus Home Interactive sont établis sur la base des principes comptables applicables en France (référentiel 99-03), dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visés au règlement ANC N°2014-03 mis à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

### 1.1. Evènements significatifs de la période

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 137,8 M€ au 31 mars 2020 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 121 M€ au 31 mars 2019. Ce chiffre de 2019-2020 est réalisé grâce à la réussite de jeux phares comme « World War Z », « A Plague Tale » et « Greedfall ».

Nos charges d'exploitation représentent 118,4 M€ au 31 mars 2020 contre 108,5 M€ au 31 mars 2019 et le résultat d'exploitation est de 20,2 M€. Il était de 14,9 M€ au 31 mars 2019.

Après prise en compte d'un résultat financier de -1,2 M€, d'un résultat exceptionnel de -127 K€, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 934K€

et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 5,8 M€, le résultat net s'élève à 12,1 M€ au 31 mars 2020.

Le total de notre bilan évolue de 74,9 M€ au 31 mars 2019 à 90,9 M€ au 31 mars 2020. Les capitaux propres qui étaient de 47,4 M€ au 31 mars 2019 atteignent 56,8 M€ au 31 mars 2020.

Les immobilisations incorporelles nettes diminuent légèrement de 32 K€ à 14 K€, et les immobilisations corporelles nettes augmentent à 661K€.

La trésorerie nette de la Société s'élève à 17,8 M€ au 31 mars 2020.

#### **Signature d'un contrat de crédit**

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPIFrance Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Ce financement est composé d'une part de plusieurs lignes de crédits (à hauteur de 23,5M€) et d'un crédit renouvelable (à hauteur de 15M€) respectivement encadrés par la signature d'un contrat de crédits et

d'autre part de deux lignes de crédits (à hauteur de 7,5M€) auprès de BPIFrance Financement.

Ce financement a été signé à des conditions attractives et la durée de l'engagement des prêteurs, sur plusieurs années (échéance sur 7 ans), confirme la qualité de crédit du Groupe. Ce financement est sujet au respect d'un ratio financier détaillé dans les engagements hors bilan des annexes aux comptes.

#### **Eléments juridiques**

Le premier trimestre de l'année fiscale 2019/20 a été marqué par la communication des griefs de la part de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo sur PC dont Focus Home Interactive fait partie.

Pour rappel, une communication des griefs informe le destinataire d'une éventuelle infraction aux règles de l'UE et lui permet de faire part de ses observations. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de l'enquête. Comme détaillé au paragraphe 1.5.12 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du rapport du Directoire, le Groupe continue à coopérer et échanger avec la Commission à ce sujet.

Le 6 août 2019, le Groupe a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Le 21 janvier 2020, lors de la présentation des résultats semestriels aux investisseurs et au marché, le Groupe a annoncé le départ de Deborah Bellangé, vice-présidente du Directoire et directrice administratif et financier, à compter du 1er février 2020.

Le Directoire de la Société, réuni le 12 mars 2020, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions

### **Éléments opérationnels**

Les 10 et 11 avril 2019, Focus Home Interactive a organisé au cœur de Paris son événement annuel, le What's Next. Plus de 120 Médias du monde entier, 15 studios et 150 partenaires commerciaux de Focus se sont ainsi donné rendez-vous durant deux journées pour dévoiler un peu plus les titres du catalogue Focus 2019. Versions jouables, présentations exclusives des jeux par les développeurs et interviews ont été au programme.

Faisant suite aux annonces sur la stratégie du Groupe, les visiteurs ont ainsi découvert un nouvel espace dévoilant 12 partenariats pour les prochaines années.

Le Groupe y a annoncé notamment :

- que son partenariat avec Games Workshop se renforce avec la signature de plusieurs nouveaux titres. Focus et Games Workshop vont collaborer avec les développeurs Saber Interactive, Gasket Games et Stream On Studio sur des jeux aux genres variés supportés par des franchises réputées.
- le renouvellement de son partenariat avec le studio DONTNOD Entertainment, une des figures clés du jeu vidéo mondial. Vampyr, premier fruit de cette association, a conquis la presse et les joueurs du monde entier.
- plusieurs nouvelles collaborations avec les équipes de Saber (le studio derrière Halo The Master Chief Collection, NBA 2K Playgrounds Series, Quake Champions...), qui seront en charge du développement de nouveaux projets ambitieux, ainsi que du portage de licences phares du catalogue Focus sur Nintendo Switch et mobile.

### **Signature d'un nouveau bail**

Le Groupe a signé le 2 mars 2020 un bail pour l'extension des locaux situés au 11 rue de Cambrai, Parc Pont de Flandre, 75019 Paris.

de la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 23 mars 2021. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2020, 151 759 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 13 102 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 12 mars 2020) contre 138 657 actions à la même date l'an dernier.

- un nouveau partenariat avec le studio Sumo Digital, l'un des plus grands studios de développement indépendant basé au Royaume-Uni. Sumo Digital est un studio avec une longue expérience, et a travaillé avec les plus grands noms de l'industrie, tels que Sony, Microsoft et Sega. Le premier fruit de cette collaboration offrira une expérience multijoueur sans compromis, dans un univers aussi sombre que violent, et sera développé par Sumo Newcastle, l'équipe à qui l'on doit EVE: Valkyrie.

Le Groupe a réussi au mois d'avril 2019 la sortie du titre « World War Z » adapté du film éponyme de Paramount et développé avec le studio Saber. Le jeu s'est classé dès sa sortie tout en haut des classements des best-sellers à travers le monde et totalisait dès le 21 mai plus de 2 millions de jeux vendus.

Le Groupe a également réussi en mai 2019 le lancement de A Plague Tale : Innocence, jeu d'exception développé par le studio Asobo. Le titre a séduit les joueurs du monde entier, avec notamment 97% d'avis positifs par les utilisateurs de Steam, la plus grande plateforme de téléchargement de jeux PC au monde.

A Plague Tale a rencontré également un remarquable succès commercial avec plus d'1 million d'unités vendues. Il a enfin été salué par la critique puisqu'il a remporté six prix lors des Pégase du jeu vidéo en mars 2020 à Paris, dont le prix du meilleur jeu de l'année.

Au cours du mois de septembre 2019, GreedFall du studio Spiders a lui aussi réalisé un succès commercial remarquable en séduisant à la fois la presse spécialisée et les joueurs du monde entier.



## 1.2. Evènements postérieurs au 31 mars 2020

### Covid-19

La survenance de la pandémie de coronavirus au premier trimestre 2020, a entraîné une crise de santé publique à l'échelle mondiale, exposant le Groupe à un risque de ralentissement de ses activités.

Le Groupe a aussitôt pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux. Le Groupe s'est ainsi engagé à les soutenir tout au long de cette période d'incertitude en déployant les solutions techniques et organisationnelles de travail à distance. Focus Home Interactive et ses studios partenaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour s'adapter au contexte et garantir la continuité de ses activités.

Néanmoins la mise en place des mesures restrictives liées au contrôle de l'épidémie a eu un effet négatif sur la distribution physique des produits du Groupe et incite à la prudence. La stratégie digitale mise en place par Focus Home Interactive a cependant permis une réaffectation rapide des ressources pour dynamiser les ventes.

La continuité des projets et les travaux de développement se poursuivent avec nos partenaires. Les calendriers de lancement de certains jeux ont été décalés sans que cela n'affecte les prévisions d'activité de l'exercice 2020-21.

### Sortie de jeux

La fin du mois d'avril 2020 a été marquée par la sortie du jeu Snowrunner développé avec le studio Saber dans

un contexte sanitaire mondial dégradé qui a impacté les ventes physiques du jeu. Malgré cela le jeu rencontre un large succès avec un démarrage spectaculaire en particulier en digital. Le jeu a atteint 1 million d'unités vendues début juin 2020 et laisse présager un succès largement supérieur au précédent opus « Mudrunner ».

### Croissance externe

Le 23 juin 2020, le Groupe a signé une convention d'achat d'actions pour l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, (« Deck13 »). Deck13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros en numéraire issus du nouveau financement bancaire et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, au travers de la mise en oeuvre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette acquisition s'inscrit dans le plan stratégique EEE du Groupe et permet à Focus Home Interactive de détenir le contrôle total de la propriété intellectuelle des jeux développés. En outre, Focus Home Interactive acquiert un service d'édition pour le développement de jeux indépendants, ce qui aidera le Groupe à explorer de nouvelles opportunités.

## 1.3. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience

passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

## 1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Il est à noter que les avances aux studios de développement versées dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux et autres investissements dans les jeux, dont la propriété intellectuelle « IP » n'est pas acquise par la Société ne sont pas immobilisées et demeurent comptabilisées en « Autres créances » (se reporter à la note 1.8 ci-dessous). Seuls les investissements réalisés pour les jeux où par exception, la propriété intellectuelle « IP » est acquise par la Société, figurent dans les immobilisations incorporelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire 3 ans
- Droit de propriété intellectuelle : Dégressif sur 12 mois
- Installations générales, agencements et aménagements : Linéaire 8 ans – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 5 à 8 ans

## 1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont,

- les actions propres détenues par la Société dans le cadre de programme de rachat d'action

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence selon le cours moyen du dernier mois de la période.

## 1.6. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « coût moyen pondéré » (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en

fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année la société procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FHI et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

## 1.7. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque d'irrécouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

## 1.8. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des avances aux studios de développement versées dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement d'avances de royalties selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites « Milestones ».

Lors du lancement des jeux, le montant total de garantie (qu'il soit pré-payé ou non) est étalé en charges sur la

durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois, ou selon la période de consommation réelle du la garantie au regard des royalties générées. Cet étalement peut être modifié pour traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus par le jeu et des premières tendances de ventes constatées.

Cette consommation de royalties est alors comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Coûts des ventes ». Si l'amortissement est supérieur aux royalties avancées, une provision pour factures non parvenues serait établie.

## 1.9. Opérations en devises

La Société a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

La Société s'engage régulièrement dans les opérations de couverture de risque de change. Cette couverture vise les encaissements en USD et en GBP et se souscrit en fonction des prévisions de flux entrants d'USD et GBP révisées en cours d'année.

Au 31 mars 2020, la Société a souscrit des contrats de couverture en-cours pour des engagements d'achats de 1,12 M GBP (aucun engagement en USD). Les cours garantis des différents contrats sont compris entre 0,9235 GBP et 0,9250 GBP pour 1 euro.

## 1.10. Provision pour risques

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients.

Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la

performance des ventes.

Une provision pour risque est aussi constituée lorsque le risque d'une perte à terminaison sur un jeu non encore lancé est probable. Celle-ci est évaluée en tenant compte des prévisions de ventes et de coûts afférents au jeu concerné.

## 1.11. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à

la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2020 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 1,35 % ;
- Taux d'augmentation des salaires 3% ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans la Société.

## 1.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffres d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

## 1.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est exclusivement composé de ventes de jeux-vidéos sur support physique ou dématérialisé.

**a) Produits physiques (ventes retail) :** Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

**b) Produits dématérialisés (ventes digitales) :** Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet de la Société ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

## 1.14. Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas communiquée par la Société car elle conduirait à fournir des renseignements à caractère individuel.

## 1.15. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts et les gains et pertes de change.

## 1.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes et non-liées aux investissements dans les jeux.



## 1.17. Date de clôture des comptes

La société clôture ses comptes annuels au 31 mars.

## 2. Explications des postes de bilan, de compte de résultat et de leurs variations

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent les investissements dans les outils de travail de la Société.

	31/03/2019	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/03/2020
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 475	-	-	-	1 475
Immobilisations incorporelles en cours	0	-	-	-	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>1 475</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 475</b>
Amort brevets, licences, marques, logiciels	(1 442)	(19)			(1 461)
<b>AMORT IMMOS INCORPORELLES</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 461)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>32</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>

Les concessions, brevets, licences et logiciels comprennent également les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et dont la Société possède des droits de propriété intellectuelle.

### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2019	Acquisitions	Transfert	Cessions	31/03/2020
Constructions et agencements	189	1			190
Installations générales et agencements	154				154
Autres immobilisations corporelles	802	252			1 054
Immobilisations corporelles en cours	2	104	(2)		104
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 147</b>	<b>358</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>1 503</b>
Amort constructions et agencements	(98)	(33)			(131)
Amort installations générales et agencements	(80)	(20)			(101)
Amort Autres immobilisations corporelles	(478)	(133)			(611)
<b>AMORT IMMOS CORPORELLES</b>	<b>(655)</b>	<b>(187)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(842)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>492</b>	<b>171</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>661</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique. Les cessions concernent la sortie d'actifs qui ne sont plus en service.

## 2.3. Immobilisations financières

	31/03/2019	Acquisitions	Cessions	31/03/2020
Titres de participation	1			1
Dépôts de garantie	233	4	(39)	198
Autres immobilisations financières	0			0
Contrat de liquidité - Créances immobilisées	104	9		113
Contrat de liquidité - Actions propres	3 902	104		4 006
<b>VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>4 240</b>	<b>116</b>	<b>(39)</b>	<b>4 317</b>
Dépréciation des titres de participation	(1)			(1)
Dépréciation des actions propres	(346)	(1 203)		(1 550)
<b>VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>3 893</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(39)</b>	<b>2 767</b>

Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits, y compris des intérêts courus, ainsi que du compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres.

### Liste des filiales et participations :

	Montant de la participation	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Capitaux propres hors résultat	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
<b>1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)</b>				
FHI US (montants en k USD)	-	100%	224	(157)
<b>2. participations (10 à 50% du capital détenu)</b>				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
Néant				

## 2.4. Stocks et en-cours

	31/03/2020			31/03/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	203	(43)	159	206
Produits finis	487	(155)	332	510
<b>TOTAL DES STOCKS</b>	<b>690</b>	<b>(199)</b>	<b>491</b>	<b>716</b>

À la clôture, la Société procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2020, une dotation de 199 K€ et une reprise de 207 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 8 K€ sur le résultat d'exploitation

## 2.5. Etat des créances, dettes et avances

### Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes versés sont majoritairement des avances aux studios de développement versés dans le cadre des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution, le solde de ces avances s'élevait respectivement à 48 M€ au 31 mars 2020 et à 35,2 M€ au 31 mars 2019.

Ces avances ont des échéances (de reprise en résultat) telles que détaillées ci-dessous et selon les dates de sortie des jeux connues à la date de clôture :

Etat des avances sur jeux et impact sur résultat	31/03/2020
Avances versées sur jeux	48 024
Dont impact sur résultat à moins d'un an	24 883
Dont impact sur résultat à plus d'un an et moins de 5 ans	23 141
Dont impact sur résultat à plus de 5 ans	-

Le montant des avances versées aux studios de développement au cours de l'exercice 2019/20 a été de 35,3 M€ et était de 25,6 M€ au cours de l'exercice 2018/19.

**Créances clients et autres créances**

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières (dépôts de garantie)	198	-	198
Clients douteux ou litigieux	20	20	-
Autres créances clients	14 228	14 228	-
Personnel et comptes rattachés	70	70	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	21	21	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	3 764	3 764	-
Débiteurs divers	124	124	-
Charges constatées d'avance	1 756	1 756	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 181</b>	<b>19 983</b>	<b>198</b>

Au 31 mars 2020, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 20 K€. Une reprise de provision a été comptabilisée pour 5 k€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, contre aucune reprise de provision au 31 mars 2019. Aucune perte sur créances irrécouvrables n'a été constatée au 31 mars 2020 ni au 31 mars 2019.

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing, de production (localisation et test) et de développement additionnel pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

**Dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes financières divers	1 661	1 261	401
Fournisseurs et comptes rattachés	21 368	21 368	-
Personnel et comptes rattachés	2 008	2 008	-
Sécurité sociale et autres organismes	872	872	-
Impôts sur les bénéfices	2 691	2 691	-
Taxe sur la valeur ajoutée	58	58	-
Autres impôts, taxes et assimilés	790	790	-
Autres dettes	1 272	1 272	-
Produits constatés d'avance	29	29	-
<b>TOTAL</b>	<b>30 750</b>	<b>30 349</b>	<b>401</b>

**2.6. Produits à recevoir**

	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	9 924
Personnel	
Etat	40
Divers, produits à recevoir	79
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>10 043</b>

## 2.7. Capitaux propres

Au 31 mars 2020, le capital de la société Focus Home Interactive est composé de 5 307 192 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

Libellé	31/03/2019	Affect. Résultat	Opérations sur capital	Résultat	Autres	Distribution dividendes	31/03/2020
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>6 300</b>		<b>68</b>				<b>6 369</b>
Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 625		685				22 311
<b>PRIMES &amp; ECARTS</b>	<b>21 625</b>	<b>0</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 311</b>
Réserve légale	779						779
<b>RESERVES</b>	<b>779</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>779</b>
Ecart sur titre MEE	0						0
Actionnaire capital souscrit	0						0
Report à nouveau	11 126	7 587	(33)			(3 471)	15 210
Résultat	7 587	(7 587)		12 127			12 127
Subventions d'investissement	0						0
<b>RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</b>	<b>18 714</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>12 127</b>	<b>0</b>	<b>(3 471)</b>	<b>27 337</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>47 419</b>	<b>0</b>	<b>720</b>	<b>12 127</b>	<b>0</b>	<b>(3 471)</b>	<b>56 795</b>

Les « opérations sur capital » incluent l'exercice de stock-options, l'acquisition définitive d'actions gratuites ainsi que l'augmentation de capital liée au paiement des dividendes par actions.

Les « autres » variations de capital correspondent aux reliquats de dividendes provenant de la différence entre les dividendes votés et ceux définitivement versés.

### Composition du capital social :

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 250 387	1,2
Actions émises pendant l'exercice	56 805	1,2
En fin d'exercice	5 307 192	1,2

Les 56 805 actions nouvelles émises au cours de la période résultent :

- A hauteur de 13 500 actions suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites du plan AGA 2017 du 07/10/19
- A hauteur de 14 100 actions suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites du plan AGA 2018 du 07/10/19
- A hauteur de 28 705 actions suite au paiement des dividendes le 07/11/2019
- A hauteur de 500 actions suite à l'exercice de leurs bénéficiaires d'options de souscriptions dans le cadre de la levée d'octobre 2019 du plan « SO 2017 » attribué le 06/10/2017.

## 2.8. Capital potentiel – Instruments dilutifs

La Société a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée ainsi que des tableaux synthétiques des plans.

### a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

	Attribution gratuite d'actions		
Date d'autorisation	10/6/2017	10/11/2018	6/26/2019
Date de vesting	10/6/2019	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023
Fin de période de rétention	10/6/2020	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024
<b>Quantités attribuées</b>	<b>14 450</b>	<b>48 600</b>	<b>5 600</b>
Quantités annulées	950	3 000	-
<b>Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2020</b>	<b>-</b>	<b>31 500</b>	<b>5 600</b>
<b>Quantités encore en période de rétention au 31/03/2020</b>	<b>13 500</b>	<b>14 100</b>	<b>-</b>

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2020.

**b) Options de souscription d'actions**

Stock options			
Date d'autorisation	06/01/2015	06/10/2017	26/06/2019
<b>Date butoire d'exercibilité</b>	<b>06/01/2020</b>	<b>06/10/2022</b>	<b>26/06/2024</b>
Prix d'exercice	9,1	21,3	18,5
Quantités autorisées	200 000	25 000	25 000
<b>Quantités attribuées</b>	<b>198 750</b>	<b>7 450</b>	<b>15 750</b>
Quantités annulées	5 000	500	
Quantités exercées	193 750	500	-
<b>Quantités résiduelles au 31/03/2020</b>	<b>-</b>	<b>6 450</b>	<b>15 750</b>

Il s'agit des seuls plans en vigueur au 31 mars 2020

**c) Bons de souscription d'actions**

En 2015, le Groupe avait procédé à la création de 5 000 BSA du plan BSA 2015 attribuées au 06/01/2015 (ouvert pour une période de 10 ans au prix de 9,10€).

Il s'agit du seul plan en vigueur au 31 mars 2020.

**2.9. Provisions inscrites au bilan**

	31/03/2019	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/03/2020
Provisions pour pertes de change	21	11	(21)	11
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	218		(3)	215
Autres prov. pour risques et charges	186	371	(137)	420
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>425</b>	<b>382</b>	<b>(161)</b>	<b>646</b>
Prov. sur immo. titres de participation	347	1 203		1 550
Provisions sur stocks et en cours	207	199	(207)	199
Provisions sur créances clients	25		(5)	20
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>579</b>	<b>1 402</b>	<b>(212)</b>	<b>1 769</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 004</b>	<b>1 785</b>	<b>(373)</b>	<b>2 415</b>

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment la provision pour charges sociales sur AGA.

**2.10. Emprunts et dettes financières**

	31/03/2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2020
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 183	1 000	(521)	1 661
- dont à moins d'un an	541	1 000		259
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	642			1 402
- dont à plus de 5 ans				
<b>Emprunts et dettes financières *</b>	<b>1 183</b>	<b>1 000</b>	<b>(521)</b>	<b>1 661</b>

(\*) hors instruments de trésorerie

L'endettement financier brut hors découverts bancaires inclut un prêt BPI renégocié en novembre 2017. Cet emprunt n'est pas assorti de covenants financiers.

Cet emprunt est un emprunt en Euros et à taux fixe dont les modalités sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2019	Solde au 31/03/2020
Prêt OSEO 2	550 K€	2,37% fixe	7 ans avec 1er remboursement en capital différé au 1er août 2014 (20 trimestrialités)	Juillet 2012	83	-
Banque Palatine	750 K€	2,5% fixe	5 ans avec une 1ère trimestrialité décalée en nov 2014 (puis 20 trimestrialités)	Août 2014	79	-
HSBC	750 K€	2,04% fixe	5 ans avec 1er remboursement en capital différé au 1er janvier 2015 (20 trimestrialités)	Août 2014	117	-
BPI	1200 K€	2,39% fixe	5 ans en 20 trimestrialités sans différé	Octobre 2017	900	660

Au 31 mars 2020, la Société a un tirage en cours de 1 000 000 euros exécuté sur la nouvelle ligne de crédit revolving de 15 M€ (signé le 06 février 2020).

## 2.11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 394
Dettes fiscales et sociales	3 272
Autres dettes	70
<b>TOTAL</b>	<b>22 738</b>

## 2.12. Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	1
Créances clients et comptes rattachés	572
Interet courus	0
Autres créances	72
Autres dettes	(1 191)

Les éléments présentés ci-dessus concernent exclusivement la société FHI US avec laquelle les transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

## 2.13. Effectif

	31/03/2020	31/03/2019
Cadres	42	19
Agents de maîtrise et techniciens	18	12
Employés	67	82
<b>Total Effectif moyen</b>	<b>127</b>	<b>113</b>

## 2.14. Résultat financier

	31/03/2020	31/03/2019
Gain de change	482	714
Autres produits financiers	106	38
<b>Produits financiers</b>	<b>588</b>	<b>752</b>
Perte de change	579	754
Intérêts financiers	28	46
Provision pour dépréciation des actions propres	1 203	346
Autres charges financières	2	3
<b>Charges financières</b>	<b>1 812</b>	<b>1 150</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 225)</b>	<b>(398)</b>

## 2.15. Résultat exceptionnel

	31/03/2020	31/03/2019
Reprises d'amortissements et provisions		62
Produits de cession d'immobilisations		
Bonis provenant du contrat de liquidité	89	147
Autres produits exceptionnels		0
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>89</b>	<b>209</b>
Dotations aux amortissements et provisions		0
Amendes et pénalités	3	70
Valeur nette des éléments d'actifs cédés		2
Malis provenant du contrat de liquidité	176	267
Autres charges exceptionnelles*	37	1 988
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>215</b>	<b>2 326</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(127)</b>	<b>(2 117)</b>

\* le montant au 31 mars 2019 correspond principalement aux indemnités, charges sociales incluses, relatives au protocole d'accord transactionnel suite au départ de l'ancien président.

## 2.16. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	31/03/2020
Résultat d'exploitation hors CS s/ participation	(6 559)
Dons	(1)
Retenues à la source	21
Résultat financier	397
Résultat exceptionnel	41
Participation	303
Contribution sociale	-
Autres éléments	3
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>(5 795)</b>
<b>Situation fiscale différée</b>	
Impôts payés d'avance sur :	
- charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	1 259 236
<b>Total allègements</b>	<b>1 259 236</b>
<b>Total accroissements</b>	<b>218 035</b>
<b>Situation fiscale différée</b>	<b>(1 041 201)</b>

## 2.17. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Focus Home Interactive.

Forme juridique : Société Anonyme au capital de 6 368 630,40 € au 31 mars 2020.

Adresse du siège social : 11, rue de Cambrai, 75019 Paris.

La Société fait partie d'un périmètre de consolidation comptable dont elle est tête de groupe.

## 2.18. Engagements hors bilan

### 1. Engagements donnés

#### a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2020, la Société a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec les studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont telles que :

	31/03/2020	31/03/2019
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	78 410	38 812
<i>Dont aux studios</i>	77 054	38 162
<i>Dont aux ayant-droits</i>	1 356	650

	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	78 410
<i>Dont à moins d'un an</i>	43 350
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	35 060
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	-

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste avances versées à l'actif du Bilan et seront recyclées en compte de résultat selon le principe décrit en note 1.8.

#### b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège de la Société.

	31/03/2020
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	6 416
<i>Dont à moins d'un an</i>	1 019
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	4 376
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	1 021

#### c) Autres contrats de location

La Société loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

#### d) Crédit-baux

La Société a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel mais qui ne relève pas d'un caractère significatif.

#### e) Covenants bancaires

La Société respecte au 31 mars 2020 l'unique covenant issu du contrat de crédit signé en février 2020 et exprimé comme le rapport des dettes financières consolidées sur le résultat d'exploitation consolidé.

#### f) Couvertures de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses dans cette monnaie.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. Le Groupe est donc amené



à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Voir note 1.9 pour les informations concernant la politique de couverture des risques de devises.

## 2. Engagements reçus

Il est rappelé qu'en juillet 2014 un nantissement portant sur 79 712 titres de la Société a été accordé en sûreté de deux emprunts souscrits en juillet et août 2014 par la société NABUBOTO (contrôlée par Denis THEBAUD, actionnaire majoritaire de la Société). A la date du présent rapport, ce nantissement est entièrement levé du fait du remboursement complet de ces emprunts.

La Société bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élevant à 17 M€.

### 2.19. Transactions avec les parties liées

La Société rémunère ses mandataires, dont les membres du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Directoire.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2020	31/03/2019
Indemnités de mandat (1)	36	36
Jetons de présence (2)	45	45
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat de Président du Conseil de surveillance

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

La Société n'a pas identifié d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.





**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES  
Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2020**



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-86 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### **Convention de rupture du contrat de travail signé avec Deborah Bellangé Membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2020**

- Le 17 décembre 2019, une convention de rupture de contrat de travail autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 12 décembre 2019 a été signé entre Deborah Bellangé et la société. Cette convention prévoit :
  - le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle,
  - la levée de la condition de présence applicable aux

3.000 actions gratuites attribuées à Mme Bellangé par la Société le 11 octobre 2018, et

- l'exécution de la clause de non-concurrence rémunérée d'une durée de 12 mois prévue par son contrat de travail.
- Au titre de cet accord, une charge (incluant les charges sociales) est comptabilisée sur l'exercice clos au 31 mars 2020 pour 176 k€.

#### **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Avenant au contrat de travail signé avec Deborah Bellangé Membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2020**

Le 10 décembre 2019, un avenant au contrat de travail a été signé entre Deborah Bellangé et la société.

Cet avenant prévoit :

- l'extension de champ d'application territoriale prévue dans la clause de non-concurrence du contrat de travail de Mme Deborah Bellangé,
- la modification de la contrepartie financière prévue par cette clause avec une augmentation de 33 % à 50 % du salaire moyen mensuel des 12 derniers

mois à compter de la rupture du contrat de travail.

- Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 décembre 2019, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention. La non-autorisation préalable résulte d'une omission.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention avec Innelec Multimedia (Nabuboto actionnaire commun – M. Denis Thébaud, Président du Conseil de surveillance est aussi Président Directeur Général d'Innelec Multimedia).**

Au titre des relations commerciales entre FHI et Innelec Multimédia, FHI a facturé un montant de 373 K€ sur l'exercice clos au 31 mars 2020, au titre de cette convention.

#### **Protocole d'accord transactionnel signé avec Cédric Lagarrigue - Président du Directoire jusqu'au 6 avril 2018**

Le 10 avril 2018, un protocole d'accord transactionnel a été signé entre Cédric Lagarrigue et la société. Cet accord prévoit :

- une indemnité transactionnelle d'un montant de 1 350 K€,
- la levée de la condition de présence applicable aux 9 000 actions gratuites attribuées préalablement à Cédric Lagarrigue,
- ainsi qu'une clause de non-concurrence rémunérée mensuellement sur une durée de 12 mois.

Au titre de cet accord, il apparaît une charge (incluant les charges sociales) sur l'exercice clos au 31 mars 2020 de 7 k€.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**Gatti Conseil**

**BERTRAND GATTI**

Bertrand GATTI

**Deloitte & Associés**

**Julien RAZUNGLES**

Julien RAZUNGLES



**FOCUS HOME INTERACTIVE**

Parc de Flandre « Le Beauvaisis » - Bâtiment 28  
11, Rue de Cambrai - 75019 Paris